



# Candidature 2014-2020

## Pays Vichy-Auvergne

**Priorité ciblée :**

« Rural-urbain, un duo gagnant pour un développement innovant et partagé »

Pays Vichy-Auvergne  
37 avenue de Gramont  
03200 Vichy  
Tel. 0470965724  
Mail. [contact@pays-vichy-auvergne.fr](mailto:contact@pays-vichy-auvergne.fr)

Juillet 2015



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural : l'investissement dans le territoire



### Première Partie

#### 1<sup>ère</sup> Partie : A Diagnostic du territoire

1. Périmètre du GAL P3

2. Population et données socio-économiques P5

3. Eléments remarquables du patrimoine du territoire P6

4. Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation  
et partenariats existants P6

5. Bilan des actions précédemment menées sous leader P8

#### B. Stratégie du GAL

Analyse AFOM P12

Besoins prioritaires P14

Stratégie déployée P15

#### 2<sup>o</sup> Partie : La Gouvernance P19

Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie P19

Le GAL, ses attributions P20

Le suivi et l'évaluation du dispositif P23

#### 3<sup>o</sup>Partie : Le Plan d'actions P24

4<sup>o</sup> Partie : La maquette financière P49

5<sup>o</sup> Partie : Le pilotage et l'évaluation P50

# PREMIERE PARTIE

## Le territoire et sa stratégie

### I. A. Diagnostic du territoire

#### 1) Périmètre du GAL :



#### Le Pays Vichy-Auvergne :

Le périmètre proposé dans cette candidature Leader 2014-2020 est celui du périmètre Pays soit 166 communes. Il intègre les trois communes urbaines de l'agglomération soit Vichy, Cusset et Bellerive-sur-Allier qui avaient été précédemment écartées pour des raisons de seuil de population. Ce nouveau périmètre traduit la volonté de renforcer la cohésion territoriale du Pays.

Communautés de communes	Population	Nbcommunes	Poids sur PVA	Département
Le Donjon Val Libre	4671	14	3%	03
Pays de Lapalisse	8829	14	5%	03
Montagne Bourbonnaise	6842	15	4%	03
VVA	77367	23	48%	03
Pays Saint-Pourçinois	16637	28	10%	03
Varennes-Forterre	10033	14	6%	03
Sioule-Colettes et Boule	5401	17	3%	03
Gannat	12963	16	8%	03
Côteaux de Randan	5377	8	3%	63
Limagne Bords d'Allier	5098	5	3%	63
Nord Limagne	8725	12	5%	63
	<b>161943</b>	<b>166</b>	<b>100,00</b>	

#### Chiffres clefs :

2 920 km<sup>2</sup> à cheval sur deux départements : Allier et Puy-de-Dôme 166 communes (dont 144 communes dans l'Allier)

-161943 habitants (2011), la ville de Vichy seule, 25 000 habitants, avec son agglomération représente près de 50% de la population totale du Pays.

- 4,75% : perte de population enregistrée par le Pays de 1968 à 1999

+2,6% : gain de population sur la période 1999-2010 soit + 2 624 habitants supplémentaires (densité moyenne de 54 habitants/km<sup>2</sup>).

### Caractéristiques du territoire

Le pays s'est clairement positionné en faveur d'une candidature Leader Pays Vichy Auvergne incluant les trois villes centres : Vichy, Cusset, Bellerive. Ce positionnement reflète la prise en compte de la nécessité de renforcer la dynamique rural-urbain sur le territoire.

- D'une part, on observe que le dynamisme des espaces périurbains et ruraux, s'exerce en fonction de la proximité de ce cœur urbain : effet de décongestion, pôles de services entraînant le développement des campagnes voisines...

- D'autre part, ces zones rurales et périurbaines représentent aujourd'hui un levier stratégique pour renforcer l'attractivité de l'agglomération et de ses trois villes centres. Un des enjeux majeur réside notamment dans la capacité du territoire à définir un positionnement clair vis-à-vis de la construction du Pôle Métropolitain et d'afficher une ouverture vers ses autres territoires voisins : Pays de Moulins, Pays Roannais.

Le maintien de cette dynamique passe par des projets structurants et fédérateurs capables de concrétiser cette interterritorialité.

Le Pays Vichy-Auvergne représente après celui du Grand Clermont, le deuxième en termes de population et le premier en surface. Sa situation géographique en fait sa force :

- associé au pôle métropolitain, le Pays souhaite renforcer son rôle d'interface avec ses territoires les plus ruraux,
- bordé par le Pays Roannais, et travaillant déjà depuis plusieurs années avec le syndicat mixte des Monts de la Madeleine, et dans le cadre de la nouvelle grande région, ce sera une opportunité à saisir pour faire valoir ses atouts.

Disposant d'une agglomération dynamique qui concentre emplois, services et maillage de bourgs sur l'ensemble du territoire, il existe un équilibre général du Pays où les liaisons entre l'urbain et le rural perdurent encore, renforçant la solidarité du territoire.

Le Pays est structuré globalement en quatre ensembles :

- **un cœur attractif qui concentre l'emploi** (57%), la population (50%) et qui s'appuie sur la dimension urbaine de l'agglomération,
- **des franges est et ouest** éloignées du pôle urbain et plus **en difficulté** en termes de croissance démographique et de potentiel économique,
- **un troisième pôle** constitué des EPCI de Saint-Pourçain et Varennes Forterre qui concentre emplois, services mais subit une perte d'emplois importante avec le départ programmé de la base militaire de Varennes sur Allier.
- Enfin, **un quatrième pôle constitué des EPCI du Nord Puy de Dôme** qui sont dans une logique péri-urbaine avec l'attraction des agglomérations de Vichy et Clermont.

### Un positionnement géographique qui lui confère un rôle d'interface entre l'Urbain et le Rural

Avec l'agglomération de Vichy, le Pays se retrouve au cœur du vaste ensemble que constitue le pôle métropolitain. Ce pôle relié par l'Allier, va drainer du développement économique, des services métropolitains, une population dynamique et une plus grande attractivité. De même, par rapport à la grande Région Auvergne-Rhône Alpes, cette métropole pourra peser vis-à-vis de l'ensemble lyonnais. L'enjeu pour le Pays est de pouvoir diffuser les retombées de ce pôle sur l'ensemble de notre périmètre, et inversement permettre de faire valoir les atouts et les attentes de notre territoire. De plus, trois Communautés de communes : Donjon

Val Libre, Lapalisse et Montagne Bourbonnaise, jouxtent le pays roannais partageant un espace naturel commun, les Monts de la Madeleine. Un canal, celui de Digoin à Roanne qui borde la CC du Donjon Val Libre, nous ouvre à deux régions : Bourgogne, Rhône-Alpes et trois départements (Allier, Saône et Loire, Loire). Le Pays Vichy-Auvergne peut faciliter les relations avec cette partie de la Région Rhône-Alpes.

## **2) Population et principales données socio-economiques**

### **Une population qui croît mais de manière inégale sur le territoire**

Comme d'autres territoires auvergnats, on assiste depuis quelques années à une croissance démographique : +0.2% depuis 1999. Mais l'évolution démographique est inégale sur le territoire.

- Croissance sur les zones péri-urbaines (jusqu'à 12% entre 1999 et 2011 pour la Communauté de communes Nord Limagne) et sur l'agglomération vichyssoise,
- Evolution négative sur les autres espaces (-0.2% et -1.1% sur la CC du Donjon Val Libre).

Le solde naturel est quasi nul ce qui a pour conséquence un vieillissement de la population et une diminution de la taille moyenne des familles (2.1). La population ne croît que grâce à un solde migratoire positif, ce qui démontre une relative attractivité du territoire.

Par ailleurs, une grande partie des bourgs centres se fragilise en perdant en population au profit des communes limitrophes.

Cette mosaïque de « petits pays » relève d'un subtil équilibre historique entre urbain et rural où finalement personne ne domine. C'est cette diversité qui est à la fois la force et la faiblesse du territoire. Elle empêche la création d'une identité territoriale forte autour de la ville centre, et par déclinaison un sentiment d'appartenance réel au territoire. A contrario, la richesse et la diversité de cet espace, sous réserve de valoriser tous ses potentiels, sont un atout incroyable en terme de développement.

### **Une économie tournée vers l'excellence majoritairement composée de TPE**

Le tissu des PME et des grandes entreprises s'est fortement diversifié et structuré et dispose à présent de fleurons dans de nombreux domaines : filières liées à la nutrition-santé, filières de productions de qualité, filière de l'agro-alimentaire...

Le secteur de la TPE est majoritaire sur le Pays notamment en termes d'emplois.

Cependant, il doit faire face à de nombreuses difficultés (évolution des attentes des consommateurs, évolution des compétences, vieillissement des chefs d'entreprises et des salariés) et va devoir s'adapter pour continuer à être présent sur le territoire.

### **Une économie marquée également par le développement de l'ESS**

Le Pays dispose d'un potentiel d'acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) importants sur son périmètre. Mobilisés à travers une démarche d'animation soutenue par Leader et portée par la CRESS Auvergne en partenariat avec le Pays Vichy-Auvergne et le Livradois-Forez, cette démarche a démontré la faisabilité d'un Pôle Territorial de l'ESS. Des axes forts ont été définis et ont suscité beaucoup d'attentes sur le territoire.

### **Une économie liée au sport, au bien-être et aux activités de pleine nature**

L'offre sportive de l'agglomération est tournée sur l'excellence, à travers l'accueil de stages de haut niveau et d'événements majeurs (Open de Natation). Cette offre s'appuie sur un plateau d'économie sportive de qualité et un savoir-faire reconnu.

Le territoire dans son ensemble dispose d'une offre non coordonnée et de qualité variable mais présente un potentiel de développement important..

Le Pays dispose d'éléments d'attraction très importants autour du Bien-être et des activités pleine nature.

Vichy, mondialement reconnue pour la qualité de son patrimoine et de ses équipements thermaux, axe son développement sur le marché du Bien-être.

A travers ses paysages préservés, l'omniprésence de l'eau (la rivière Allier ...), la diversité de son patrimoine, le territoire dispose d'atouts pour se positionner sur le développement des activités de pleine nature.

Deux espaces sont déjà reconnus comme Station pleine Nature : Le Val de Sioule et la Montagne Bourbonnaise.

Le Pays s'est doté d'un schéma de développement touristique qui privilégie une montée en qualité de l'offre. Cette volonté se concrétise avec des sites comme Arkéocité, Paleopolis, Espace 3D, soutenus entre autres par le programme Leader ou les contrats Auvergne +.

De manière générale, il existe un manque de structuration et de grandes disparités dans l'offre du territoire.

### **3) Eléments remarquables du patrimoine du territoire**

#### **Un patrimoine naturel riche**

Le Pays dispose d'un environnement de qualité et de réserves en espaces de biodiversités riches en espèces faunistiques et floristiques. Malgré une densité forte de 54 hbts au km<sup>2</sup>, le patrimoine naturel reste relativement bien protégé et préservé.

#### **Patrimoine et dynamique culturelle, sources de développement**

Le patrimoine du Pays est d'une richesse immense avec un balayage de l'histoire remarquable : de Glozel, aux châteaux des Bourbons, en passant par le patrimoine thermal, les Tanneries de Maringues, etc. Ces éléments ont forgé le territoire, son identité, ses paysages. Malheureusement, la notoriété de ce patrimoine historique ne dépasse guère les limites départementales (excepté le patrimoine thermal de Vichy mondialement connu souligné par la démarche de reconnaissance en cours auprès de l'Unesco).

La richesse culturelle du Pays est marquée par un équipement de rayonnement national : l'Opéra de Vichy avec sa saison culturelle. D'autres lieux permanents (Geyser de Bellerive, Théâtre de Cusset) viennent enrichir l'offre culturelle.

La dynamique culturelle s'exprime aussi à travers la force de son tissu associatif avec des compagnies professionnelles ou amateurs qui animent l'ensemble du territoire.

### **4) Acteurs représentatifs du territoire, mode d'organisation et partenariats existants.**

#### **Organisation du territoire**

##### **Une association fédérative**

L'association loi 1901 « Pays Vichy-Auvergne » a été créée en avril 2006 pour constituer un lieu de concertation et d'échanges entre les acteurs locaux dans l'objectif de promouvoir un développement cohérent et équilibré du territoire. Le Pays a élaboré sa charte de développement en 2006, remaniée en 2007 qui a servi de base aux contractualisations qui ont suivi : Contrat Auvergne +, programme Leader 2007-2013. Espace de réflexion, le Pays, s'appuie sur les EPCI pour la mise en œuvre des projets. Les réunions de bureaux et de conseils

d'administration, les commissions de travail du conseil de développement constituent de vrais espaces de concertation.

### **Une évolution juridique qui se veut pragmatique**

Lors de sa constitution, l'association n'a pas été le fruit d'une volonté partagée. Créée initialement pour contractualiser, le Pays se construit progressivement. La mise en place du programme Leader a beaucoup contribué à forger un destin commun à ce territoire.

Les élus de l'association sont conscients de la nécessité de donner une assise juridique reconnue au Pays afin de conforter son rôle de mutualisation d'acteurs et d'animation locale. Cette évolution devra se faire progressivement et l'association n'envisage pas à court terme de se transformer en syndicat mixte pour porter un PÉTR. La question pourra être revue suite aux prochaines évolutions territoriales liées à loi NOTRe, aux recompositions des EPCI, etc.

Elus communaux et communautaires, acteurs de la société civile, instances départementales, services de l'Etat, trouvent au sein des instances du Pays des lieux de dialogue et de concertation.

Le Pays appuie les territoires, les élus et les socioprofessionnels pour qu'ils travaillent ensemble sur des problématiques communes. Pour ce faire, une gouvernance pragmatique s'est mise en place :

- **Le conseil d'administration** se réunit 3-4 fois dans l'année pour valider les grandes étapes, les orientations stratégiques et piloter les grands dossiers.

- **Le bureau** est le principal organe de concertation et de suivi des décisions du Pays. Il est composé d'un membre de chacun des EPCI et se réunit mensuellement.

- **Le conseil de développement du Pays** permet de réunir autour des problématiques et enjeux du territoire, l'ensemble des acteurs représentatifs et les têtes de réseaux du territoire : Consulaires, associations culturelles, représentants syndicaux, universitaires, chefs d'entreprises, etc. Il constitue la clé de voûte des réflexions et des propositions faites au conseil d'administration du Pays et à ses EPCI. Ses membres sont également partie prenante du Comité de programmation et contribuent pleinement au pilotage du programme européen Leader.

- **L'équipe technique** apporte une réelle capacité d'animation et d'expertise au service de toutes les communautés, et acteurs du territoire.

Cet appui est relayé par les techniciens des communautés de communes qui sont mobilisés au sein de réunions Territoires tous les 3 mois en moyenne.

Le Pays n'a pas pour vocation à se substituer aux acteurs existants sur le territoire. Des acteurs et réseaux organisés existent. Le Pays fera appel à ces compétences en fonction des problématiques rencontrées :

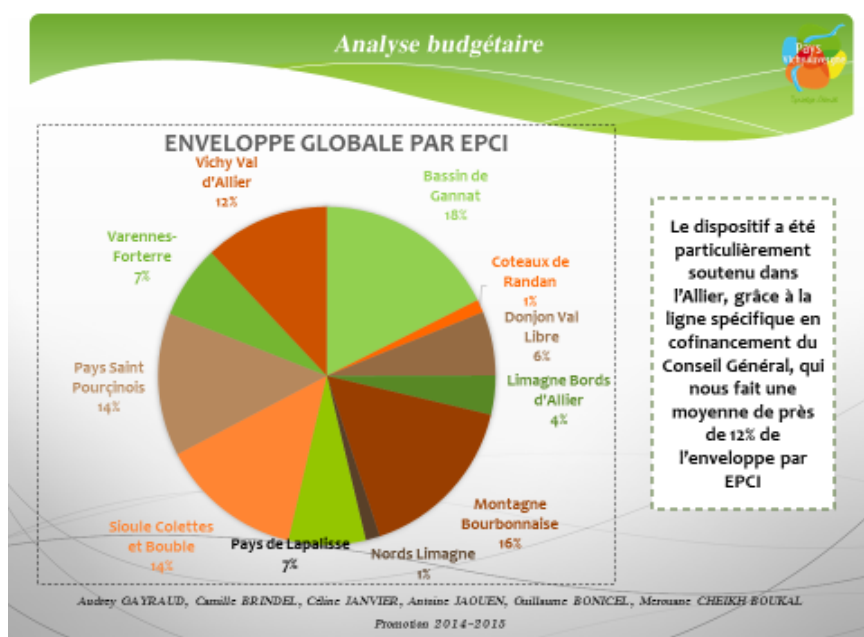
- Tourisme : SMAT, CDT et le CRDTA,
- Economie : Consulaires, Comité d'expansion de l'Allier, les services économiques des CD 63 et 03,
- Agriculture : Chambre d'agriculture 03-63,
- Energie : SDE 03 et 63, la Maison de l'Habitat de l'agglomération,
- Jeunesse : réseau des Centres sociaux, CAF, CD 03-63, Missions locales, etc.

Ces réseaux et acteurs sont identifiés et seront représentés au sein du nouveau Comité de programmation.

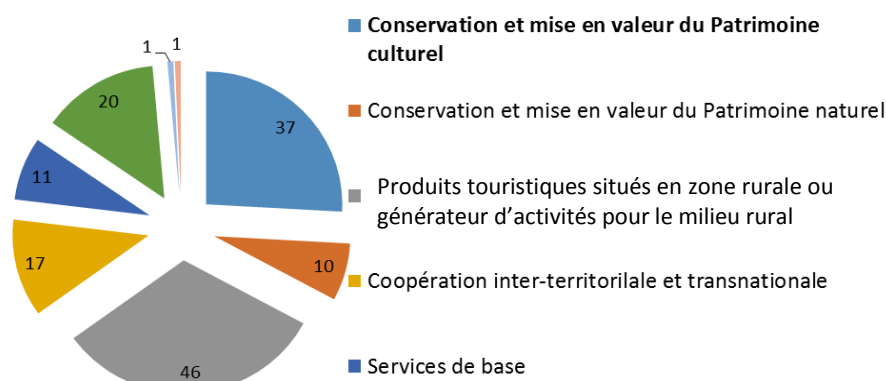
## 5) Bilan des actions précédemment menées sous LEADER

Créer pour porter des contractualisations, fédérer les acteurs, assurer la concertation, le Pays Vichy-Auvergne a souhaité dès sa création en 2007 porter un programme Leader. Pour ce faire, il s'est appuyé sur son conseil de développement afin d'élaborer la candidature et constituer son Groupe d'Action Local. Il regroupait pour la première fois des acteurs de ce conseil et des élus désignés par les EPCI. La thématique retenue « L'Eau et le Bien être » visait à renforcer la cadre de vie du territoire et favoriser ainsi son attractivité. La bonne gestion du programme LEADER 2007-2015 a permis de créer une véritable dynamique de développement local au sein du territoire. Le GAL portait pour la première fois pour le territoire, un programme Leader. L'enveloppe initiale de 1.710 M€ a été dotée de moyens supplémentaires pour arriver à une enveloppe finale de 1 973 019€.

L'équipe d'animation et de gestion dispose à présent, avec près de 147 dossiers soutenus, d'une réelle capacité d'animation et de mobilisation des acteurs.

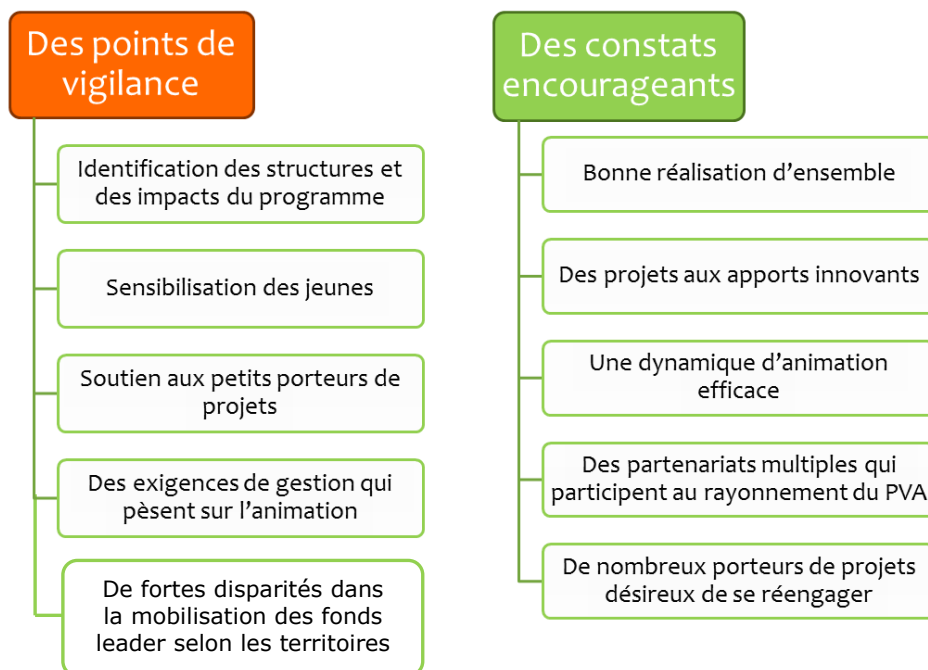


### Nombre de projets par thématiques du programme Leader sur la période 2007-2013





## Synthèse de l'évaluation finale en termes de points de vigilance et recommandations



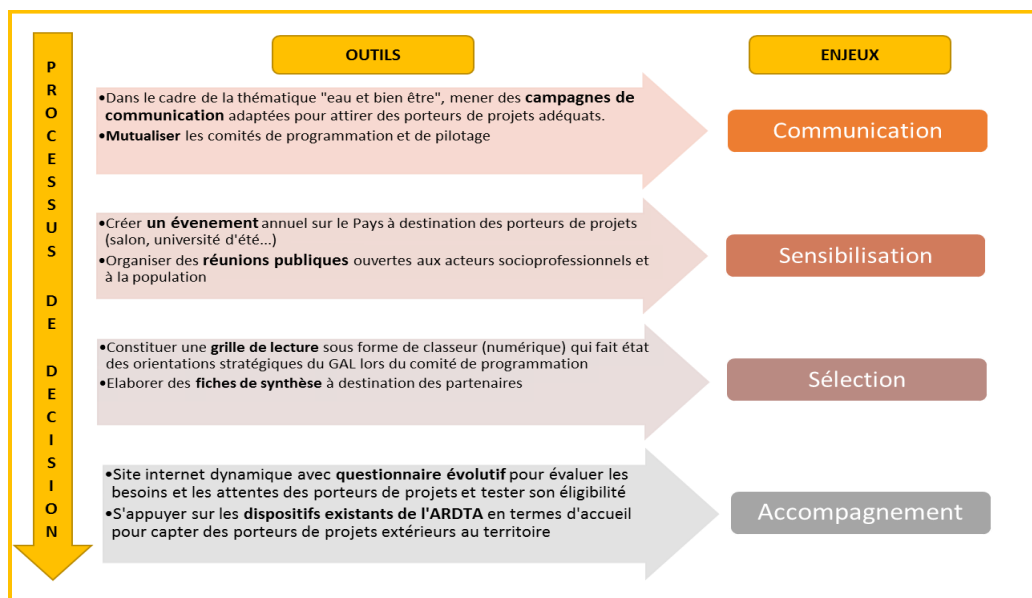
L'évaluation leader faite par l'IADT souligne que l'ensemble des acteurs a plébiscité la démarche et les retombées du précédent programme

C'est donc naturellement que le territoire s'est mobilisé autour d'une nouvelle candidature.

### Synthèse en termes de recommandations issues de l'évaluation

- **Evaluer la connaissance initiale** des détails du programme Leader des porteurs de projets pour apporter des modalités d'accompagnement adaptées et personnalisées. (ex : une aide plus technique dans le montage du dossier pour les membres privés). Adapter et faciliter le dispositif d'accompagnement en fonction de la nature et du statut du porteur de projet
- En accord avec les principes de confidentialité, **constituer une base de données**, ou encore un portail web, accessible aux différents porteurs de projets pour leur permettre de se rencontrer et d'échanger sur des thématiques et des problématiques similaires.
- Comme il a été mentionné dans l'évaluation à mi-parcours du programme en 2013, il convient de **renforcer la visibilité** des projets développés auprès de la population et des autres porteurs de projets.
- Envisager la possibilité de créer des **ateliers d'échanges** d'expériences et de savoirs entre porteurs de projets pour pallier collectivement aux lourdeurs administratives et autres difficultés dans le montage de dossier.
- **Améliorer la communication des impacts** du programme Leader sur le territoire notamment auprès de la population locale. Démarcher d'autres structures potentiellement éligibles au programme pour amorcer de nouveaux projets.

- Poursuivre le **travail de sensibilisation** sur le fonctionnement et l'organisation du GAL, sa représentativité, sa visibilité, sa légitimité. Limiter sa dimension de « chambre d'enregistrement ».
- **Développer et diffuser des outils dynamiques** d'aide à la sélection de projets pour maîtriser les aspects d'éligibilité au programme



**Ces éléments de synthèses et de préconisation de l'étude seront intégrés dans la phase de mise en œuvre du nouveau programme leader.**

Au final, sur ces 147 dossiers soutenus, 70% ont été déposés par des collectivités et 30% par le secteur associatif. Le dossier moyen est de 13 420 € (Voir annexe 4). Nous sommes ainsi dans la philosophie Leader.

A ce titre, en engagé, nous sommes à **99.5%** avec un paiement de 73.1% à ce jour. (cf **annexe 4**)

Au-delà des actions, c'est la méthode Leader qui a été déployée, qui fait que les acteurs publics et privés veulent poursuivre cette démarche. Celle-ci a permis un réel partenariat favorisant les échanges sur les projets, les synergies au profit du renforcement du sentiment d'appartenance à un même territoire et d'une meilleure connaissance et diffusion des actions soutenues par les crédits européens.

Ce programme européen est à présent inscrit comme un élément indispensable au développement de notre Pays.

### La coopération, une démarche ancrée sur le territoire

#### **Une coopération renforcée en interne**

De nombreuses initiatives innovantes ont été déployées et ont favorisé la mobilisation du territoire :

- Centre d'initiation à la pêche et de connaissance des milieux aquatiques à l'échelle du Pays,
- la démarche de valorisation de sept espaces naturels sensibles du territoire en lien avec le Département
- etc.

Des schémas structurants ont été accompagnés à l'échelle du Pays pour davantage prioriser les actions et faciliter la mise en réseau des acteurs : schémas de développement touristique et culturel en 2011. Des démarches collectives ont également été déployées par le Pays comme par exemple, une réponse commune (Val de Sioule, Montagne Bourbonnaise et Pays) à l'appel à projets de la Région sur les Stations Pleine Nature.

### **Une coopération poussée au niveau européen**

La stratégie Leader 2007-2013 avait axé l'ouverture du Pays à l'international comme une priorité. A ce titre, plus de **14 dossiers de coopération ont été montés** avec comme objectifs une volonté d'asseoir une coopération pérenne dans le temps. Ces démarches ont débouché sur d'autres programmes européens dans l'intérêt du territoire. C'est ce qui a été fait en particulier avec la Roumanie : projet de coopération ENPORT avec deux GAL Roumains sur la thématique des activités de pleine nature. Ce projet a permis la réalisation d'actions d'audits sur les trois territoires, la création d'outils de communication communs et la participation à un salon à Lyon (Mahana 2015).

Ces relations poussées avec la Roumanie ont permis la signature de conventions avec l'Université de Cluj (Sciences vétérinaires et agronomiques) dans le cadre de démarches de recherche autour de la valorisation des fruits rouges et plantes médicinales et un partenariat avec l'association Naturopôle de Saint Bonnet de Rochefort. D'autres actions communes en matière culturelle ont été initiées avec des jeunes français et des jeunes roumains sous la responsabilité de l'association Zèbre Théâtre.

Mais au-delà de Leader, ce sont des relations de confiance qui ont été établies et ont débouché sur d'autres programmes européens : Life Long Learning autour de la formation professionnelle, INTACT avec des actions en direction de la Jeunesse, PEACE sur les questions de Mémoire. Mais aussi, suite à cette ouverture à l'international, le Pays est devenu chef de file dans le cadre d'un programme Triennal conventionné avec le Ministère des Affaires Etrangères sur les questions de Jeunesse, de francophonie, de tourisme durable, de valorisation des espaces naturels et de journalisme. Ce programme associe des collectivités françaises (région Basse Normandie, Conseil départemental de l'Allier, de l'Hérault, les villes de Saint-Denis, de Fleury les Aubray, le SICALA Haute-Loire) à des collectivités des Balkans. L'AFCCRE et l'agence des démocraties locales (ALDA) sont également partenaires.

### **Une coopération avec les territoires voisins**

Le Pays a déjà amorcé des relations de travail avec le Grand Clermont autour de la rivière Allier. C'est un réel enjeu de développement qui nous relie directement. L'agglomération de Vichy a également inscrit dans son projet de territoire, un axe de développement avec des initiatives fléchées : Maison de la Rivière, aménagement de la Boucle des Iles etc. C'est une réelle convergence d'intérêt et un sujet réel de partenariat entre nos structures qui permettra également d'associer les autres EPCI du Pays traversés par la rivière Allier : Limagne Bords d'Allier, Coteaux de Randan et de poursuivre au nord de l'agglomération en direction de Moulins. De plus, des convergences ont déjà été envisagées avec le Pays Roannais autour des activités de pleine nature sur la Montagne Bourbonnaise et le projet de création de Parc Naturel sur l'espace des Monts de la Madeleine, mais aussi le projet de développement du Canal Roanne à Digoin qui concerne trois régions, trois départements et trois Pays.

## II. Stratégie du GAL

### 1) Analyse AFOM

Atouts	Faiblesses
<b><u>Agriculture et circuits courts</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des productions agricoles locales et de qualité (7 viandes label rouge, vin AOC).</li> <li>✓ Des filières clés innovantes : nutrition-santé, agro-alimentaire...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un vieillissement et une diminution du nombre d'actifs agriculteurs</li> <li>✓ Un faible développement et une fragilité des « circuits courts »</li> </ul>
<b><u>Transition énergétique et développement durable</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des initiatives réussies : Une zone éolienne en Montagne Bourbonnaise, un réseau de chaleur au Mayet de Montagne, recyclerie sur Cusset.</li> <li>✓ Potentiel de production énergétique en énergie renouvelable : bois, méthanisation...</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un volume de déchets non valorisé encore trop important</li> <li>✓ Des professionnels du bâtiment insuffisamment sensibilisés et formés aux nouvelles exigences environnementales.</li> </ul>
<b><u>La mobilité sur le Pays</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Du TAD à l'échelle des territoires ruraux</li> <li>✓ Un service de transport urbain et de TAD sur le reste de l'agglomération</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des liaisons domicile-travail au sein du territoire peu développées</li> <li>✓ Manque de coordination en matière de mobilité</li> </ul>
<b><u>L'offre de service et d'accès à la santé</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des maisons de santé qui se sont installées sur le territoire : Chantelle, Saint-Pourçain, Le Donjon, Lapalisse.</li> <li>✓ Des maisons de services sur certains territoires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Inégalité du territoire entre les franges est et ouest du territoire beaucoup plus rurales et le centre du Pays</li> <li>✓ Des politiques jeunesse inégales sur le territoire laissant apparaître de fortes attentes des jeunes des territoires sur les questions de mobilité, d'accès aux services, notamment à l'emploi, la formation</li> <li>✓ Des « zones blanches » en matière de couverture téléphonie, haut et très haut débit, et d'accès aux nouvelles technologies</li> </ul>
<b><u>Un environnement préservé</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des espaces naturels variés (14 entités paysagères) inventoriés et protégés (19 sites Natura 2000, 19 ENS, 76 Znief...)</li> <li>✓ L'eau, un élément structurant du territoire : l'Allier est parmi les dernières rivières sauvages d'Europe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une qualité de l'eau et un état écologique des cours d'eau à améliorer.</li> <li>✓ Une valorisation insuffisante de la présence de l'eau sur le territoire.</li> </ul>
<b><u>Des richesses patrimoniales et culturelles diversifiées et de qualité</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une renommée internationale de la ville de Vichy</li> <li>✓ Des acteurs associatifs dynamiques garant d'une diversité culturelle et d'une forte créativité artistique</li> <li>✓ Un patrimoine diversifié, riche et varié et des initiatives de valorisations innovantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une faible collaboration et mise en réseau des acteurs</li> <li>✓ Un problème de mobilisation des publics locaux. Une partie importante du patrimoine en mauvais état (exemple du patrimoine vernaculaire)</li> </ul>
<b><u>Une économie présente et durable</u></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Vichy Val d'Allier, le principal pôle économique</li> <li>✓ Des filières clés : nutrition-santé, agro-alimentaire, équine et mécanique, le Naturopôle et le BioParc</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un tissu économique moins dynamique (baisse du taux création/reprise d'entreprises) et un vieillissement des dirigeants (23% du total des dirigeants du Pays âgé de plus de 58 ans)</li> </ul>

	✓ Des bourgs-centres qui perdent en attractivité
<b>Economie liée aux sports, au bien-être et aux activités de nature</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un tourisme d'affaires et sportifs très important : Vichy est le premier pôle auvergnat, devant Clermont-Ferrand</li> <li>✓ Une reconnaissance régionale Station Pleine Nature pour le Val de Sioule et Montagne Bourbonnaise</li> <li>✓ Un plateau d'économie sportive permettant l'accueil d'événements et de stages de haut niveau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une adaptation difficile de l'offre face aux évolutions rapides des modes de consommation touristiques : e-tourisme, activités et tendances nouvelles</li> <li>✓ Offre en hébergement marchand : <ul style="list-style-type: none"> <li>-inégalement répartie (50% sur Vichy Val d'Allier)</li> <li>-de faible qualité (50% de la capacité hôtelière est classée 2 étoiles).</li> <li>-carence en hébergements collectifs hors hôtellerie (31 hébergements collectifs = 1800 lits).</li> <li>- diminution du nombre d'hôtels (50 en 2012 contre 57 en 2008)</li> <li>-diminution du nombre de camping (27 en 2012 et 29 en 2008)</li> </ul> </li> </ul>
<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
<b>Agriculture et circuits courts sur le Pays</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une demande croissante en produits de qualité et de proximité (jardin de cocagne, etc. )</li> <li>✓ La présence du Naturopôle et du BioParc en recherche de produits de proximité</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Augmentation du déséquilibre urbain-rural</li> </ul>
<b>Transition énergétique et développement durable</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un PCET à l'échelle du Pays (plan climat énergie territoire)</li> <li>Des politiques régionales et départementales favorables aux économies d'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des dispositifs d'aide et fiscaux aléatoires</li> <li>✓ Des augmentations des coûts de l'énergie et de traitement des déchets</li> </ul>
<b>La mobilité sur le Pays</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une priorité à l'échelle métropolitaine</li> <li>✓ Le projet LGV POCL pourrait offrir des possibilités de synergies entre territoires</li> <li>✓ Liaisons routières et autoroutières développées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'isolement de la population et plus particulièrement des jeunes et des personnes âgées</li> </ul>
<b>L'offre de service et d'accès à la santé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Développement du numérique et des nouveaux services (Tiers lieux, etc.) pour faciliter le « vivre ensemble »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un vieillissement affirmé de la population (+ 6839 retraités <i>entre 99 et 09</i>) particulièrement marqué sur certains secteurs géographiques (franges est et ouest du Pays),</li> </ul>
<b>Un environnement préservé</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un contexte national (lois Grenelle) et régional (Schéma Régional Climat Air Energie) propice à la préservation de l'environnement</li> <li>✓ Des Schémas Régionaux de Cohérence Ecologique et des trames vertes et bleues</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une artificialisation des terres agricoles non négligeable (perte de 900 ha/an de terres agricoles sur le territoire)</li> <li>✓ Des effets du changement climatique sur l'environnement, les espaces et des espèces</li> </ul>
<b>Des richesses patrimoniales et culturelles diversifiées et de qualité</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Un développement des TIC favorisant les innovations sociales, culturelles et techniques.</li> <li>✓ Un Schéma de développement culturel (2011)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Une diminution des budgets publics alloués à la culture et au patrimoine</li> </ul>
<b>Une économie présente et durable</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le développement de la métropole Clermontoise, du pôle métropolitain et de l'ouverture à la grande région Rhône-Alpes Auvergne</li> <li>✓ Le numérique vecteur de développement économique : coworking, développement de l'entrepreneuriat et des services numériques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diminution de l'emploi salarié</li> <li>✓ Difficulté d'adaptation des entreprises aux mutations économiques</li> <li>✓ Augmentation du taux de chômage</li> </ul>
<b>Economie liée aux sports, au bien-être et aux activités de nature</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ La présence de Grand événements et compétitions : Ironman, Open de France de natation, jumping international, etc.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des niveaux de satisfaction inquiétants pour certaines prestations (taux de satisfaction : restauration 74%, activités de sports et loisirs 65% seulement)</li> </ul>

✓ Un schéma de développement touristique (2010)

✓ Une nécessité constante d'adapter les infrastructures sportives aux exigences du haut niveau

## 2) Description des besoins prioritaires

L'analyse AFOM a permis de dégager des besoins prioritaires à partir desquels ont été dégagés les axes stratégiques.

### BESOINS PRIORITAIRES

- **Agriculture et circuits courts sur le Pays :**

✓ Maintenir les activités agricoles, valoriser l'image d'une agriculture en phase avec son environnement, développer les circuits courts et les filières d'excellence sur le territoire.

- **Transition énergétique et développement durable :**

✓ Accompagner l'émergence de filières locales de productions énergétiques et d'initiatives innovantes dans le traitement et la valorisation des déchets

✓ Agir pour une meilleure gestion de l'énergie (économie d'énergie, utilisation de matériaux isolants, etc.)

- **La mobilité sur le Pays :**

✓ Repenser la mobilité et les liaisons urbaines-rurales,

✓ Développer des modes de transports alternatifs (inter modalité, covoiturage, marche à pied, vélo outils et des services innovants)

- **L'offre de service et d'accès à la santé :**

✓ Répondre aux besoins des habitants en matière et d'accès aux services et à l'offre de santé sur l'ensemble du territoire

- **Un environnement préservé :**

✓ Préserver un environnement de qualité et valoriser la ressource en eau sous tous ses aspects (thermal, eaux minérales)

- **Des richesses patrimoniales et culturelles diversifiées et de qualité :**

✓ Protéger et restaurer les richesses patrimoniales et culturelles du territoire

✓ Adapter les modes de découverte du patrimoine et des pratiques culturelles : utilisation des TIC et d'outils de médiation innovants, formation et mise en réseau des acteurs, etc.

- **Une économie présente et durable :**

✓ Maintenir et valoriser les activités économiques et conforter les filières d'excellence sur le territoire.

- **Economie liée aux sports, au bien-être et aux activités de nature :**

✓ Renforcer l'attractivité et les retombées économiques liées au tourisme, au sport et au bien-être en adaptant l'offre du territoire aux évolutions des modes de consommation touristiques : e-tourisme, tourisme durable

### **3) Justification de la stratégie du GAL**

De cette analyse, trois thématiques principales émergent et caractérisent notre territoire :

- Le lien ville-campagne
- Le renforcement de l'identité du territoire
- La pérennisation et le développement du tissu économique du territoire et plus particulièrement l'économie présentielle.

#### **Les orientations stratégiques et priorités d'actions**

Sur la base de l'évaluation des dispositifs Pays et Leader récents, des schémas réalisés par le Pays ces dernières années, le territoire a procédé à la définition de ses orientations stratégiques et priorités d'actions après une large mobilisation et concertation entre acteurs, en prenant en compte les priorités régionales, départementales et européennes.

Les groupes de travail mobilisés sur les thématiques portées par le Pays : Tourisme, Santé, Culture, développement économique, ont permis de valider la priorité ciblée qui est à ce jour définie autour de :

## **« Rural-urbain, un duo gagnant pour un développement innovant et partagé »**

L'objectif du projet de territoire est de prendre en compte l'évolution du territoire ces dernières années. L'installation de populations urbaines dans les campagnes pour différentes raisons transforme les territoires, les attentes. Il va être nécessaire de renouveler les façons d'agir. Il n'existe plus de territoires ruraux d'un côté et un pôle urbain de l'autre, chacun est dépendant de l'autre. L'urbanisation s'accélère, les mobilités sur le territoire sont facilitées et les outils technologiques transforment les façons de travailler, étudier, faire du commerce. Cependant, l'attractivité de l'ensemble du territoire est inégalitaire en fonction de la distance du pôle urbain et péri-urbain qui est plus dynamique, plus jeune.

L'objectif du dispositif sera de veiller à assurer une **cohérence économique et sociale entre l'urbain et le rural dans un souci de développement durable et en veillant à jouer un rôle d'interface entre des territoires à forts enjeux de développement (Pôle métropolitain, région Rhône-Alpes) et ses différentes composantes territoriales.**

Ces choix traduisent une stratégie territoriale commune agglomération/Pays avec un **souci de faire émerger des actions de dimension urbaines et rurales.**

#### **Cette priorité se décline en 3 axes :**

**Axe 1** : Renforcer par l'innovation, l'expérimentation, les liens « Ville-Campagne » caractéristiques de notre territoire

**Axe 2** : Une identité spécifique à préserver et valoriser : environnement, patrimoine, culture

**Axe 3** : Accompagner une économie présentielle et durable

#### **Trois thématiques transversales :**

- Le numérique comme enjeu majeur décliné sur tous les axes stratégiques
- La jeunesse, public cible, avenir de nos territoires
- La coopération interterritoriale et transnationale

Dans la perspective de construction du pôle métropolitain associant Vichy Val d'Allier, le Pays peut constituer une interface entre cette nouvelle entité et les autres territoires du Pays et d'éviter ainsi des déséquilibres et assurer le développement des autres territoires ruraux.

**Fil directeur :**

« Rural-urbain, un duo gagnant pour un développement innovant et partagé » constitue le fil directeur de la stratégie de développement Leader 2014-2020 du Pays Vichy-Auvergne.

Dans chaque action accompagnée, l'innovation et l'expérimentation devront se retrouver dans les pratiques, les procédés, les partenariats, les outils, l'utilisation des nouvelles technologies, etc.

Il faudra donc réinventer, revisiter les façons de faire pour s'adapter aux nouvelles exigences et anticiper les prochaines évolutions en privilégiant le développement d'approches nouvelles dans un souci d'efficacité.

L'innovation et l'expérimentation dans les projets sera introduite dans un souci de transférabilité sur d'autres projets par exemple : méthode d'animation, outils de gestion, etc.

**Les [zs1]trois axes d'intervention se déclineront en huit fiches actions**

**Axe 1 : Renforcer le lien Ville-Campagne caractéristique de notre territoire**

- ✓ S'appuyer sur un bassin de population important pour mobiliser les territoires ruraux et péri-urbain dans une logique d'approvisionnement à travers le développement de circuits courts.
- ✓ Relier davantage le territoire en terme de mobilité, la faciliter et accompagner l'émergence de nouveaux services.
- ✓ Volonté de diffuser des services de l'agglomération manquants à l'échelle de l'ensemble du Pays en particulier en direction de la jeunesse en favorisant les coopérations entre acteurs en permettant ainsi une meilleure attractivité de l'ensemble du territoire.

**Axe 2 : Une identité spécifique à préserver et valoriser**

- ✓ Volonté de valoriser la ressource en eau, sensibiliser davantage la population à celle-ci et à l'environnement ou son patrimoine naturel de manière générale et d'intégrer ces problématiques dans les politiques publiques.
- ✓ Une identité qui s'appuie sur un patrimoine culturel et des pratiques culturelles fortes. Le patrimoine riche du territoire doit être valorisé, entretenu et inscrit dans des démarches de développement.

**Axe 3 : Accompagner une économie présente et durable**

- ✓ Renforcer l'attractivité des centres bourgs par une redynamisation du commerce-artisanat et services afin de maintenir et développer les activités existantes et concourir ainsi à une meilleure attractivité pour la population désireuse de s'installer. Des TPE accompagnées dans leur développement, dans la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences sont des activités plus facilement transmissibles. L'usage du numérique sera un élément fort de développement pour ces TPE.
- ✓ Inciter et soutenir la création d'une offre de produits de séjour, de qualité sur les thématiques liées à l'Economie du Sport, au bien-être et aux activités de pleine nature. Diffuser la fréquentation touristique de Vichy sur les autres territoires dans une logique de coopération. L'E-tourisme sera recherché en partenariat avec la politique régionale.

**L'ambition commune affirmée est :**

- D'assurer une meilleure articulation entre l'espace urbain et le rural en renforçant l'offre de services, maillée entre les pôles. La volonté du territoire est de proposer des actions et services qui profitent aux deux dimensions urbaines et rurales dans un souci de qualité et de développement durable.



- Le développement du territoire dans ses dimensions touristiques, patrimoniales et culturelles se fera à travers un prisme économique dans un souci de développement de la qualité, de l'emploi, du CA généré.
- le développement économique par l'innovation avec un accompagnement au développement des entreprises existantes dans une perspective d'une meilleure attractivité.

Il s'agira à travers cette stratégie de conforter le territoire Leader et de s'inscrire pleinement dans la dynamique du pôle métropolitain Clermontois et au-delà (Roannais...).

### **Articulation urbain et rural**

Les élus de l'agglomération et ceux du Pays ont acté la répartition des moyens Leader sur le territoire urbain. En effet, dans un souci de répartition des fonds, de respecter la spécificité leader, les crédits de ce fonds iront principalement sur les 20 communes de l'agglomération non éligibles au FEDER Axe 8. Les trois communes urbaines bénéficieront prioritairement des crédits FEDER.

### **Quels moyens financiers pour l'agglomération de Vichy-Val d'Allier**

Afin également d'assurer une consommation de l'enveloppe correspondant aux besoins du territoire et assurer une consommation équitable, il a été décidé d'affecter dans une première partie, 33 % de l'enveloppe totale (hors animation) sur l'agglomération Vichy Val d'Allier, 33% au bénéfice des territoires ruraux et 33% en fonction de l'intérêt des projets. Afin de préserver le caractère de soutien au développement rural, il sera également vérifié une juste répartition de l'enveloppe totale avec au minimum 50% de l'enveloppe totale pour les territoires ruraux.

### **Articulation agglomération de Vichy éligible axe 8 du PO Feder avec le plan d'action Leader dans une logique d'amélioration du lien urbain-rural**

Dès le début de l'élaboration de la candidature, une rencontre hebdomadaire a été organisée avec les services de l'agglomération pour articuler les dispositifs FEDER axe 8 et Leader.

La volonté des élus du Pays est d'affirmer le rôle de locomotive de l'agglomération au bénéfice du reste du territoire sur des thématiques qui la concerne directement : transition énergétique, attractivité, politique jeunesse et personnes âgées, circuits de proximité naturellement avec un bassin de consommateurs important. Cela passe également par un développement économique qui s'appuie sur un maillage de pôles économiques et de services bien présents sur le territoire et sur l'agglomération. Cette démarche permettra de maintenir des bourgs centres attractifs et dynamiques.

La valorisation du patrimoine en particulier le patrimoine thermal, sera un élément important d'attraction pour l'ensemble du périmètre. Les services importants développés sur l'agglomération en direction de la jeunesse, de la mobilité, sont des éléments importants de diffusion sur le reste du territoire en termes d'expériences, de savoir-faire et d'égalité d'accès aux services.

### **Continuité par rapport au programme Leader 2007-2013**

#### **- Renforcement de l'identité du territoire :**

Le programme Leader 2007-2013 « eaux et bien-être » avait concentré son action sur ce besoin. Cette orientation stratégique claire, s'est concrétisée par l'accompagnement de nombreux projets patrimoniaux, culturels, environnementaux et touristiques. Le programme Leader a permis la mise place d'une véritable dynamique sur cet enjeu **d'identité territoriale** grâce notamment au renforcement de la logique d'actions collectives et de réseaux.

Les stratégies de développement (schéma culturel, touristique, etc.) et les évaluations réalisées ont validé la nécessité de poursuivre l'accompagnement leader sur ces thématiques. Ces études ont fixé le cadre des actions à mener dans le prochain programme 2014-2020.

## Évolution des besoins et discontinuité par rapport au programme leader 2007-2013 :

### - le développement du lien Ville-Campagne :

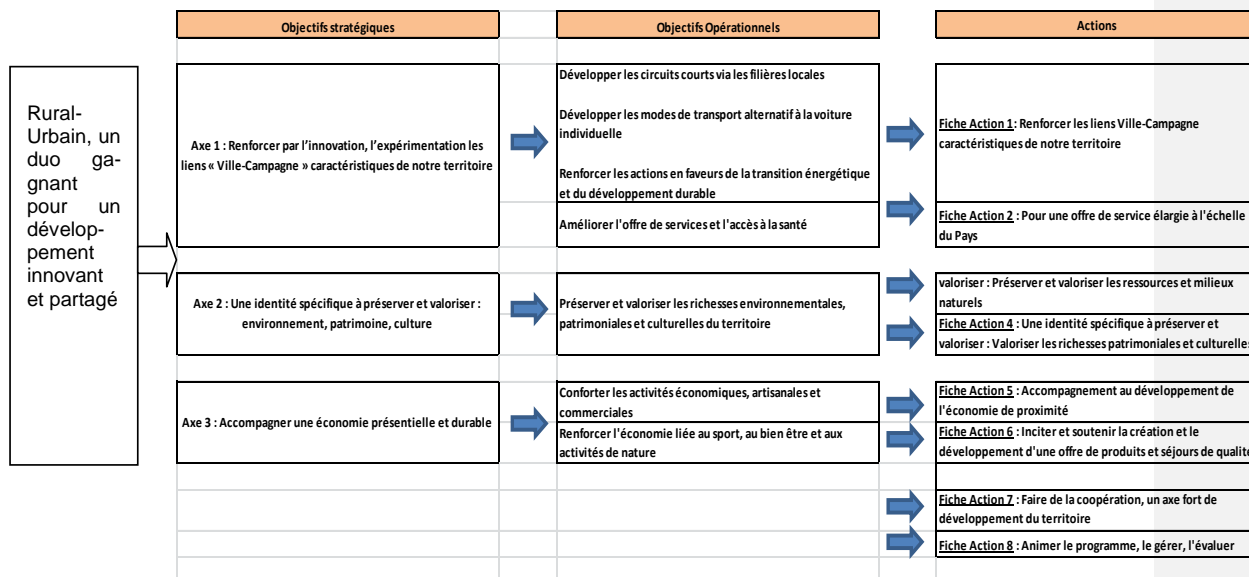
La métropolisation, les remodelages territoriaux, le rapprochement des régions incitent le Pays à travailler sur le renforcement des liaisons qui existent entre les fonctions/espaces urbains et les fonctions/espaces ruraux de ce territoire. Il s'agira de répondre à ce nouveau besoin à travers différents domaines : circuits courts, mobilité, transition énergétique et développement durable, (accès aux services) et dans l'exigence de l'innovation et de l'expérimentation.

### - le renforcement de l'économie présenteielle :

L'économie présenteielle répond à la demande de la population présente sur un territoire, qu'il s'agisse de résidents ou de touristes. Cette demande au cours des dernières années a évolué mais le territoire ne s'est pas forcément et suffisamment adapté aux nouvelles exigences des clientèles. Un effort devra particulièrement être fait afin de maintenir le maillage commercial et artisanal existant sur le Pays en renforçant l'innovation par l'utilisation du numérique en particulier. Egalement de nouvelles approches économiques existent s'inscrivant dans le secteur de l'ESS qu'il conviendra de conforter.

Dans le précédent programme, la question du tourisme était essentiellement abordée sous l'angle du renforcement de l'identité du territoire. Les réflexions stratégiques ont abouti à traiter le tourisme en tant qu'activité économique à part entière. L'objectif affiché dans cette nouvelle candidature est de **renforcer l'économie liée au sport, au bien-être et aux activités de pleine nature**, caractéristiques de notre territoire.

## Graphe d'objectifs du Projet Leader du Pays Vichy-Auvergne



## DEUXIEME PARTIE

### La gouvernance

#### **1) Au moment de l'élaboration du diagnostic et de la stratégie**

##### **Des acteurs du territoire mobilisés**

La démarche participative est inscrite à présent dans les gènes du Pays et a été confirmée ces derniers mois par la volonté des élus du Pays, de renforcer et de s'appuyer sur le Conseil de développement. Il est composé à présent uniquement d'acteurs associatifs, responsables économiques, citoyens-experts sur leurs thématiques.

La communication a été traitée par internet avec la mise à disposition de l'ensemble des travaux des commissions de travail, des rapports, du diagnostic, de la stratégie envisagée.

De même, une fiche projet a été proposée à destination de tous ceux qui souhaitent voir inscrire des projets : élus, associatifs, population.

Plusieurs rencontres de concertation avec le GAL actuel, le Conseil de développement, les élus intéressés ont été organisées les **vendredi 05 décembre 2014, 15 janvier et 20 janvier 2015**. A chaque fois près de 40 personnes représentant les forces vives du territoire ont pu participer et échanger autour de l'avant-projet de stratégie LEADER et du plan de développement. Les participants ont été invités à s'exprimer sur les points à éclaircir ou les points de vigilance ou d'amélioration.

Ces rencontres se sont inscrites dans le prolongement des travaux déjà engagés pour préparer cette candidature :

- **schémas de santé (PVA), étude sur les circuits de proximité** (Chambre d'Agriculture en lien PVA/VVA), **les savoir-faire traditionnels** (Chambre de Métiers/PVA), **l'opportunité de créer un Pôle Territorial de l'ESS** (CRESS en lien PVA/Livradois), accompagnement des TPE du territoire en 2012 (consulaires, EPCI), **réflexions en amont lors du projet de Plan Climat Energie et Territoire (VVA/ PVA)** qui ont fait l'objet de nombreuses réunions de travail associant un ensemble d'acteurs, d'enquêtes, ces derniers mois.

- **sept./déc. 2014** : actualisation concertée du diagnostic de territoire, des enjeux et des besoins du territoire (cf Synthèse AFOM).

Le Pays a fait partager des diagnostics et des enjeux identifiés au sein des groupes de travaux qui ont été initiés en amont de la candidature (démarches de portée Pays citées au point 2). Il a éclairé les élus et les socioprofessionnels sur la situation globale, puis il les a amené à travailler ensemble sur des problématiques communes qui répondent à leurs attentes. Pour ce faire, une gouvernance pragmatique s'est mise en place tout au long du processus d'élaboration.

Dès la décision prise de candidater à un programme LEADER, un important travail collaboratif a été mis en place spécifiquement pour élaborer la stratégie et faire remonter les idées et projets d'actions concrètes.

##### **Mobilisation des élus et des techniciens des communautés de communes, des acteurs de la société civile**

**07 juillet 2014** : Conseil d'administration du Pays Vichy-Auvergne, validation du dépôt de la nouvelle candidature par le Pays Vichy-Auvergne.

**27 Octobre 2014** : Réunion avec les techniciens des EPCI.

**05 Novembre 2014**: Affectation de l'ingénierie sur Leader

**03 Décembre 2014**: Validation par le bureau du Pays Vichy-Auvergne des axes stratégiques et ventilation de l'enveloppe Leader sur secteur urbain et secteur rural et choix des axes prioritaires

**07 Janvier 2015** : Présentation des fiches du projet de développement et validation par le Bureau

**09 Janvier 2015** : Réunion des techniciens EPCI, présentation du plan d'actions et échanges sur projets des territoires

**20 janvier 2015** : Réunion d'échange sur la stratégie du Pays et celle de Leader entre les élus du Pays Vichy-Auvergne, les membres du Conseil de développement du Pays, les membres du GAL Leader.

**D'octobre à janvier** : Rencontres de l'ensemble des EPCI du territoire, de l'exécutif et des maires pour présenter le projet, et échanger sur l'avenir, faire le point sur les projets communaux et communautaires.

Rencontres des Conseils généraux de l'Allier, et du Puy de Dôme en octobre pour envisager le croisement des initiatives et des co-financements et en novembre pour présenter la stratégie, réfléchir à l'articulation et envisager les cofinancements possibles.

### **Mobilisation de la société civile**

**Octobre-Novembre 2014** : Enquête sur le volet agricole destination des maires, rencontres avec les agriculteurs

**Le 05 Novembre 2014** : Rencontre avec élus, chambre de métiers avec professionnels sur les savoir-faire traditionnels et l'émergence d'opérations collectives

**Le 21 Novembre 2014** : Forum ESS associant élus, socio-professionnels, responsables associatifs et les acteurs de l'ESS sur l'opportunité de créer un Pôle Territorial de l'ESS. Près de 120 personnes ont été présentes : acteurs ESS, culturels, sportifs, associatifs, entreprises et élus-techniciens des territoires du Pays avec une priorisation des actions.

**Le 05 Décembre 2014** : Réunion Conseil de développement validant la stratégie

**Le 15 Janvier 2015** : Présentation et échanges sur le plan de développement avec le Conseil de développement

Les habitants du Pays Vichy-Auvergne ont également été informés de la démarche par l'intermédiaire du site internet du Pays et Leader.

A l'occasion de la candidature au LEADER, une page a été spécifiquement dédiée afin de décrire l'opportunité du dispositif, et de proposer à chacun de contribuer à son niveau : [http://www.paysvichyauvergne.com/94\\_Actualites-Pays-Vichy-Auvergne.html](http://www.paysvichyauvergne.com/94_Actualites-Pays-Vichy-Auvergne.html)

Tous les éléments remontés ont été pris en compte. Les éléments de diagnostic, l'évaluation Leader ainsi qu'une fiche leader ont été mis en ligne.

L'ensemble de ces dispositions a permis de prendre en compte les points de vue de chacun, de partager un état des lieux du territoire, de mesurer les potentialités ressenties et de définir une stratégie commune pour le programme LEADER.

## **2) Le GAL, ses attributions**

Le Groupe d'Action Locale est l'association « Pays Vichy-Auvergne » créé lors d'une assemblée générale constitutive tenue en mars 2005 avec des statuts modifiés en mars 2007 et mai 2008. Aux côtés de l'Association composée de représentants des 10 EPCI et de l'agglomération, existe un conseil de développement composé des forces vives des territoires et chargé d'appuyer l'élaboration et le suivi du projet de territoire.

Pour information, les relations entre le Pays et le Conseil de Développement sont établies par le biais d'une convention de partenariat. Celle-ci précise notamment les missions assurées par le Conseil de développement pour le compte de l'association, organe coordonnateur et représentatif du Pays. La convention stipule les missions du Conseil de développement :

- la fonction animation
- la fonction étude
- la fonction de suivi-évaluation

Pour ce faire, le Conseil de développement comporte 4 collèges socioprofessionnels :

- collège Economique (dont tourisme)
- collège Patrimoine et Culture
- collège Coopération Interterritoriale, Européenne et Internationale

- collège Services à la Population

Ces commissions représentent une force de proposition pour le Conseil d'Administration du Pays, qui est l'organe décisionnel.

### **Le comité de programmation**

Le Groupe d'Action local 2007-2014, côté forces vives, était une émanation du conseil de développement du Pays Vichy-Auvergne avec une large représentativité de son bureau et des responsables des différentes commissions. Ces membres avaient activement réfléchi à la stratégie pays et à celle inscrite pour le programme leader. Au vu du résultat positif en termes de mobilisation d'acteurs, de relais d'information, d'avis sur l'adéquation des projets avec la stratégie leader, il a été décidé de continuer dans cette voie en s'appuyant encore fortement sur les membres du nouveau conseil de développement. Sa composition a été réactualisée, élargie pour l'adapter à la stratégie Leader mais également pour prendre en compte son nouveau dynamisme avec des acteurs motivés, conscients de l'intérêt de ce genre de dispositif et prêts à en être des ardents défenseurs au profit du développement de notre territoire.

Par ailleurs, ces membres ont participé activement à l'élaboration de la stratégie en amont lors du diagnostic et après dans le cadre des commissions thématiques développées.

Cette composition reflète également :

- les relations entre les territoires urbains et ruraux
- un territoire plus vaste avec l'ensemble des communes de l'agglomération
- des nouveaux acteurs attirés par la démarche

A chacune des commissions pourront participer des acteurs qui ne sont pas membres de l'Association Pays Vichy-Auvergne, mais qui résident, travaillent ou interviennent dans le périmètre Leader du Pays.

### **Missions**

Le Comité de programmation doit en fonction de la stratégie de développement local :

- Examiner les projets présentés
- Valider les critères de sélection
- Présenter l'avis du comité technique.
- Evaluer périodiquement l'état d'avancement du programme.
- Etablir et acter les propositions de modifications de la maquette financière ou du plan de développement (notamment les modalités des fiches actions et fiches dispositifs).
- Examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l'évaluation à mi-parcours et finale
- Examiner le suivi financier et approuver les états d'engagement et de paiement.

La composition du comité de suivi et de programmation sera la suivante :

- 11 représentants élus des EPCI (1 par communauté de communes et 1 pour la communauté d'agglomération de Vichy Val d'Allier)
- 1 représentant l'association Pays Vichy-Auvergne
- 13 représentants les privés
  - o 2 représentants des entreprises et du monde économique
  - o 2 représentants du monde de la formation
  - o 4 représentants des associations : culture, tourisme, environnement
  - o 1 représentant du monde de l'insertion
  - o 1 représentant du monde agricole
  - o 1 représentant pour les consulaires
  - o 3 représentants de la société civile et membres également du conseil de développement

Ainsi, le comité de programmation (25 membres) sera en majorité composé d'acteurs privés tout en donnant de garanties de représentation de chacune des structures intercommunales.

### **Fonctionnement du Comité de programmation**

Il s'agira de capitaliser sur ce qui a été fait au sein du précédent comité de programmation et qui a bien marché : très bonne mobilisation et implication de ses membres sur toute la durée du programme avec une légère prépondérance du collège privé (51%) sur le collège public (49%). Les membres sont représentatifs des secteurs d'activités déclinés dans la stratégie Leader.

Afin d'assurer une totale transparence dans le mode de fonctionnement, d'organisation, il a été décidé :

- de diffuser les comptes rendus qui deviendront publics en les mettant en ligne sur le site du Pays
- d'actualiser régulièrement la liste des membres du Comité de programmation
- de diffuser la grille de sélection des projets soutenus pour que chacun puisse en amont connaître les critères objectifs de sélection

Par ailleurs, tous les porteurs de projets continueront d'être auditionnés par le comité de programmation. Si un des membres du comité de programmation se trouve porteur de projet, il ne participera au vote comme dans le précédent programme. La liste des membres est jointe en annexe 5.

Des représentants des services de l'Etat (Préfecture), les conseillers régionaux du Pays et des représentants des deux départements seront par ailleurs associés aux réunions et aux travaux du comité de programmation pour garantir une qualité de gestion administrative du projet et une cohérence avec les dispositifs financiers de soutien (Contrat Auvergne + 3<sup>e</sup> Génération, Contrat Territoriaux en faveur des EPCI pour les Départements, et DETR de l'Etat pour les collectivités).

Le Président du Pays sera également invité aux réunions s'il n'est pas élu par son EPCI.

Un extranet sera étudié et mis en place au service des membres du comité de programmation, du comité technique. Il pourra être envisagé une ouverture partielle aux porteurs de projets pour alimenter la partie évaluation.

### **Le comité technique**

Il est composé de la cellule Leader, du directeur du Pays, des techniciens des EPCI en charge des contractualisations, des techniciens des conseils départementaux et du conseil régional en charge des fonds européens. En fonction des dossiers, seront également mobilisés les services spécifiques en charge de l'économie : consulaires, comité d'expansion économique, services de l'Etat (Dirrecte-DRIRE...)

### **Fonctionnement**

Ce comité constitue une instance administrative et technique de préparation des dossiers et de coordination des projets du GAL.

Un comité technique se réunit à l'initiative de l'équipe technique du GAL, en préalable au comité de Programmation, afin d'étudier les demandes de subvention.

Le comité technique émet un avis technique sur les dossiers et peut demander des précisions ou documents complémentaires aux porteurs de projet.

### **Le Comité technique s'appuie sur :**

- l'équipe technique du GAL (animateur et gestionnaire du GAL),
- des agents de développement des collectivités territoriales membres du GAL,
- des experts et techniciens des organisations membres du GAL (associations, Chambres consulaires, etc.),
- des représentants des co-financeurs des projets (Conseils Départementaux, Conseil Régional d'Auvergne, ...), du représentant de l'Autorité de Gestion, de toute personne susceptible d'apporter un avis technique sur les dossiers (déterminées à la discrétion du GAL en fonction des dossiers présentés).

Les documents nécessaires à la préparation des réunions du Comité technique sont envoyés à ses membres, par mail et/ou par courrier avant la date de la réunion au moins une semaine avant.

### **Ses missions seront :**

- Suivi et l'évaluation des mesures faisant l'objet de travaux d'évaluation
- Faire que l'évaluation soit participative
- Identifier les critères d'évaluation et les questions évaluatives
- Le suivi annuel de la programmation et de la mise en œuvre de la stratégie
- Suivre et mener les travaux d'évaluation, valider les résultats et préconisations qui seront issues de ces travaux et les présenter au comité de programmation

### **3) Le suivi et l'évaluation du dispositif**

Dès le début de la mise en œuvre du projet, l'évaluation ex ante permettra de préciser les objectifs à atteindre et les indicateurs de réalisation et de résultat pour chacune des fiches-action. Les indicateurs ont été établis à partir du diagnostic et ont été annoncés dans le plan de développement sur chacune des fiches-action. Les indicateurs de réalisation et de résultat seront de deux types :

- quantitatifs, ils permettront de mesurer l'implication du territoire dans telle ou telle opération

- qualitatifs, ils permettront d'identifier l'impact du projet sur le territoire

Afin d'avoir une évaluation pertinente de programme Leader plusieurs opérations sont envisageables :

- **Création d'outils d'aide à la décision** : des grilles d'évaluation seront établies et remplies par les maîtres d'ouvrages. La synthèse sera opérée par l'équipe opérationnelle et transmise aux commissions thématiques, au Comité de programmation et même au Conseil d'Administration de l'Association Pays Vichy-Auvergne.

- **Réajustement permanent du programme** : à partir de l'évaluation ex ante, nous allons créer un tableau de bord de l'évaluation (accompagné de tableaux par fiche-action). Il reprendra l'ensemble des objectifs à atteindre et des indicateurs et servira de référence tout au long du programme.

- **Favoriser le développement d'une culture de l'évaluation** : l'évaluation sera conduite en continu sous une forme allégée avec une synthèse annuelle permettant l'ajustement du programme. Une commission suivi-évaluation sera instaurée associant des membres du comité technique et du comité de programmation. Les travaux de cette commission permettront au comité de programmation de mieux se positionner dans ses choix, orientations (respect des objectifs, impact des aides leader sur le territoire...)

- **Communiquer sur les résultats du programme** : création des plaquettes d'information envers le Comité de Programmation et de 2 documents (à mi-chemin et final) envers le Réseau rural Régional et National afin d'informer les autres territoires sur l'évaluation de nos travaux. Le site internet actuel sera remanié pour reprendre ces éléments et communiquera plus largement.

Une évaluation intermédiaire et une évaluation finale plus approfondies auront lieu avec le recours à un opérateur extérieur.

## TROISIEME PARTIE

### Le plan d'actions

Fiche Action 1	
Renforcer les liens Ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable	
<p><b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b></p>	<p>Le bassin de vie du territoire s'appuie sur un ensemble urbain qui pèse pour moitié de sa population, près de 80000 habitants (VVA). Cette agglomération, par le poids démographique qu'elle représente, l'expertise qu'elle développe sur certaines thématiques (transition énergétique), est une chance pour le reste du territoire et devrait permettre de relever trois défis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le développement de circuits courts assurant une alimentation de qualité et en quantité permettant l'accueil de nouvelles activités pour d'autres ressortissants</li> <li>- La mise en œuvre d'actions relevant de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables (déclinaison Pays d'un Plan Climat Energie et Territoire) et du développement durable</li> <li>- Une offre de mobilité renforcée, coordonnée et innovante</li> </ul>
<p><b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b></p>	<p>L'objectif général est de <b>Renforcer le lien ville-campagne</b> caractéristique de notre territoire à travers trois thématiques :</p> <p><b><u>Circuits courts qualitatifs</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Promouvoir la consommation durable et l'achat local : Ex: campagnes de sensibilisation et développer la marque de territoire Pays</li> <li>✓Faciliter l'installation de maraîchers et petits producteurs (développer l'offre)</li> <li>✓Développer les projets d'approvisionnement local et durable pour la restauration collective</li> <li>✓Soutenir les filières locales et de qualité : vin de Saint-Pourrai, la filière Nature-forme-santé</li> <li>✓Développer l'emploi et les retombées économiques dans les circuits courts</li> <li>✓Sensibiliser les élus et les informer sur les outils permettant la protection du foncier</li> <li>✓Maintenir et développer les jardins familiaux et partagés</li> </ul> <p><b><u>Transition énergétique et développement durable</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Développer une production énergétique locale à partir d'énergies renouvelables (bois, méthanisation...)</li> <li>✓Accompagner les collectivités à devenir autonomes en matière d'énergie en lien SDE/CG/ADEME</li> <li>✓ Renforcer les initiatives innovantes dans le traitement et la valorisation des déchets</li> </ul> <p><b><u>Mobilité</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Coordonner les acteurs et renforcer la mobilité par des approches innovantes</li> </ul> <p><b>La mise en œuvre du « Plan Climat Energie Territoire » permettra de prendre en compte ces enjeux de manière collective et coordonnée.</b></p>



<b>Effets attendus ("on a réussi si")</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approvisionnement d'une unité de restauration collective importante qui va pouvoir s'approvisionner en partie sur le Pays générant des retombées économiques, de nouvelles activités</li> <li>- Modification des modes d'utilisation énergétiques et diminution des énergies consommées sur le territoire</li> <li>- Développement d'une production agricole de proximité et de filières courtes de diffusion des produits</li> <li>- Développement de nouveaux outils de mobilité</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<p><b>Ingénierie, animation, sensibilisation collective en partenariat avec ADEME, SDE 03, chambre d'agriculture...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animation commune en lien avec le Pays, agglomération et les Conseils généraux (volet PCET du Pays)</li> <li>➤ Actions collectives de sensibilisation</li> </ul> <p><b>Circuits de proximité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actions d'animation, de sensibilisation, communication, promotion, commercialisation en collaboration avec le comité Départemental des Produits de l'Allier...</li> <li>➤ Accompagner les marchés de plein air</li> <li>➤ Aide à la création de filières ou micro-filières en productions agricoles et agro-alimentaires</li> <li>➤ Formations à la réglementation sur les marchés publics et groupements d'achats</li> </ul> <p><b>Transition énergétique en partenariat :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actions de communication, sensibilisation, informations sur les énergies renouvelables et sur les solutions en termes d'économie d'énergie,</li> <li>➤ Réalisation de diagnostics énergétiques pour chaque collectivité, Recyclerie/ressourcerie : réalisation d'études préalables, travaux-aménagements et équipements,</li> <li>➤ Accompagner des actions de formation</li> </ul> <p><b>Mobilité :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Projets de mobilité à l'échelle du Pays</li> <li>➤ Création d'outils opérationnels : garage solidaire, autolib, auto-école sociale...</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	<p>Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises (TPE), Communes - EPCI - Syndicats, Consulaires</p>
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations de communication, promotion, commercialisation, sensibilisation</li> <li>- Animation : Prestations externes-internes</li> <li>- Etudes-conseils-Formations,</li> </ul> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Outils de communication : participation à des salons, acquisition de matériels spécifiques, campagnes de communication</li> <li>- Acquisition de matériels pour les livraisons</li> <li>- Création d'ateliers de transformation portés par des collectivités dans le cadre d'une réflexion à l'échelle du Pays en dehors des systèmes de qualité (AOC, label rouge, certifié HVE, mention Montagne)</li> <li>- Outils numériques de développement et observation : site internet, SIG, bases de données, drone</li> <li>- Création d'espaces de commercialisation portés par des associations et ou collectivités</li> <li>- Acquisitions foncières pour la préservation et le développement des Jar-</li> </ul>

	<p>dins familiaux et partagés dans la limite de 10% du projet global  - Travaux de rénovation-construction de bâtiment en vue de création de lieux de vente et de diffusion de produits locaux, et recycle-rie/ressourceries...</p> <p><b>Investissements inéligibles :</b>  Matériels d'occasion et équipements de renouvellement</p>			
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire</li> <li>- Articulation avec la stratégie régionale</li> <li>- Le respect d'une démarche collective et la mutualisation des moyens et de compétences autour des projets partagés</li> <li>- Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses</li> <li>- Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets</li> <li>- Utilisation des TIC</li> <li>- La prise en compte de publics cibles</li> <li>- La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique</li> <li>- Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité</li> <li>- La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire</li> </ul> <p>Une priorité sera donnée aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global favorisant la consommation des produits locaux, la réduction de gaz à effet de serre, la mobilité des jeunes à l'intérieur et à l'extérieur du Pays, etc)</p>			
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>		<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
en €	453 170	<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	
en %	80 (pour les collectivités)	168 960	42 240	
	64 (pour les associations)	70 400	17 600	22 258
	40 (pour les entreprises)	42 240	10 560	78 912
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques</b>		<p><b>Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%.  Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 62,14%.</b></p>		
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>		<p>Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financiers.</p> <p>Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.</p>		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20</li> <li>- Nombre d'acteurs mobilisés : 30</li> <li>- Nombre d'opérations collectives menées : 20</li> <li>- Nombre de dossiers individuels montés : 20</li> </ul> <p><b>Questions évaluatives</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incidence sur la consommation des produits de proximité</li> <li>- Incidence sur la mobilité en milieu rural</li> <li>- Incidence sur la consommation énergétique fossile</li> <li>- Incidence sur l'appropriation du concept développement du-</li> </ul>		

	nable
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL . FEDER (Energie-Efficacité énergétique ; nouvelles technologies information et communication, axe 8 Mobilités urbaines durables)-FEADER(actions liées à la promotion des produits ayant un signe d'identification de la qualité et de l'origine)
<b>Cofinancements mobilisables</b>	Etat : dans le cadre de la DETR Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés EPCI-communes Associations assimilées à des organismes de droit public
<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>	Règlement (UE) N°1305/2013
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<b>Cadre stratégique commun :</b> Promouvoir le développement économique dans les zones rurales <b>Priorités du RDR</b> Emploi

<b>Fiche Action 2</b> <b>Pour une offre de service élargie à l'échelle du Pays</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Pour accroître son attractivité et répondre aux besoins de sa population, le Pays doit renforcer et mettre davantage en avant son offre de services.</p> <p>L'offre est inégalement répartie avec un point fort sur l'agglomération de Vichy et une offre plus disparate sur le reste du territoire.</p> <p>De même, la population se concentre plutôt sur la partie sud du territoire proche des moyens de communication (autoroutes) et du pôle métropolitain. A contrario, les franges ouest et est se fragilisent.</p> <p>Les bourgs-centres du Pays, jouent un rôle important de relais de proximité en direction des communes périphériques.</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Favoriser l'égalité d'accès aux services</li> <li>✓ Proposer sur l'ensemble du territoire une offre de services se rapprochant de celle de l'agglomération</li> <li>✓ Développer les usages numériques dans l'offre de services (Tiers lieux) et adapter les outils de diffusion à tous les publics (ex : utilisation des réseaux sociaux)</li> <li>✓ Développer une politique jeunesse à l'échelle du territoire et des projets intergénérationnels</li> <li>✓ Renforcer l'offre de santé</li> </ul>
<b>Effets attendus ("on a réussi si")</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une offre de services adaptée et diversifiée correspondant aux besoins de la population et des populations cibles personnes âgées et jeunes</li> <li>- Rendre attractif le territoire pour maintenir et accueillir de nouvelles populations</li> <li>- Renforcement de partenariats publics/privés</li> <li>- Augmenter l'attractivité des services proposés</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Créer et développer des lieux d'accès aux « services de base » : <ul style="list-style-type: none"> <li>-Etudes préalables liées au développement des services</li> <li>-Communication à destination de la population : ex plateforme internet ou un portail relais concernant l'offre des services sur le Pays (application(s) mobile(s))</li> </ul> </li> <li>➤ Accompagnement au démarrage des services et mise en réseau des acteurs</li> <li>➤ Acquisition de matériels-équipements-aménagements permettant l'accès au numérique au sein des espaces publics ou dédiés au public...</li> <li>➤ Développement de nouvelles formes de services, le volet intergénérationnel : Partage de logements (accueil de jeunes chez des privés),</li> <li>➤ Action de soutien à l'accès à la santé : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutenir la coordination territoriale portée par la Mutualité et l'ARS (animation-communication)</li> <li>- Développer les lieux d'écoute et les dispositifs d'accompagnement répondant aux besoins des jeunes,</li> <li>- Encourager l'installation de professionnels de santé libéraux sur le territoire en lien avec l'existant,</li> <li>- Promouvoir et mettre en place des dispositifs innovants au bénéfice de la santé globale et durable : actions de prévention, de</li> </ul> </li> </ul>

	communication, l'isolement et le vieillissement - Maintenir les populations âgées en santé par l'exercice, la prévention		
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs publics/privés : Associations, Communes-EPCI- Sisa-syndicats...		
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Dépenses immatérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses (maxi 3 années et dégressivité)</li> <li>- Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc...</li> <li>- Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, expositions, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</li> </ul> <p><b>Dépenses matérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de matériels et travaux liés aux aménagements/équipements</li> <li>- Achat d'outils de communication</li> <li>- Acquisition de terrains et bâtiment liés aux projets dans la limite de 10% du projet global</li> </ul> <p><b>Investissements inéligibles :</b> Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires</p>		
<b>Critères de sélection des projets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet présente un caractère innovant</li> <li>- Le projet s'appuie sur un collectif d'acteurs publics/privés</li> <li>- Les projets auront une vocation sociale favorisant la mixité sociale, l'intergénérationnel,</li> </ul> <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur</li> <li>- Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire</li> <li>- Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité</li> <li>- La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire</li> <li>- Le respect d'une démarche collective</li> <li>- La prise en compte de publics cibles</li> <li>- La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique</li> <li>- La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire</li> <li>- Une priorité sera donné aux opérations qui s'inscrivent dans un schéma global concernant l'expérimentation innovante en terme de développement des services (ex : des services spécifiques en direction des publics fragilisés permettant de renouer les liens sociaux, des actions de prévention, etc)</li> </ul>		
<b>Plan de financement</b>			
<b>Coût total</b>	<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
en €	714 004	FEADER	Contributions nationales
en %	80 (pour les collectivités)	435 200	109 058

	64 (pour les associations)	108 800	27 266	34 080
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques</b>			<b>Entre 64% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 76,19%.</b>	
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>			Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.	
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>			<b>Indicateurs de réalisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions d'animation et de promotion : 20</li> <li>- Nombre d'acteurs mobilisés : 50</li> <li>- Nombre d'opérations collectives menées : 10</li> <li>- Nombre de dossiers individuels montés : 30</li> </ul> <b>Questions évaluatives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incidence sur l'accès aux services</li> <li>- Incidence sur l'attractivité en population</li> <li>- Incidence sur l'utilisation du numérique</li> <li>- Incidence sur le lien intergénérationnel</li> </ul>	
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>			Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL	
<b>Cofinancements mobilisables</b>			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (dans le cadre de la DETR) et autres services (CAF, MSA,...)</li> <li>- Région - Département : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés</li> <li>- EPCI - communes</li> <li>- Associations assimilées à des organismes de droit public</li> </ul>	
<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>			Règlement (UE) N°1305/2013	
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>			<b>Cadre stratégique commun :</b> Objectif 9 : promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté	

<b>Fiche Action 3</b>	
<b>Une identité spécifique à préserver et valoriser: Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Le Pays Vichy-Auvergne se situe au cœur d'un écrin naturel au nord de l'Auvergne. L'eau joue un rôle majeur dans l'identité et la structuration du territoire. Il est traversé par la Rivière Allier et ses affluents (Sioule, Besbre, Sichon), qui constitue un axe structurant avec nos voisins : le Grand Clermont, le Pays d'Issoire et le Pays de Moulins. Il est parcouru également par la Loire et le Canal de Roanne à Digoin, frontière avec le Pays Roannais.</p> <p>Le Pays Vichy-Auvergne dispose d'espaces naturels remarquables variés (14 entités paysagères), inventoriés et protégés (ZNIEFF, ENS, Natura 2000, réserve naturelle nationale).</p> <p>Il s'agira d'engager le territoire dans une politique de préservation et valo-</p>

	<p>risation de l'ensemble de ses ressources. Celle-ci comprend aussi des centaines de sources thermales participant à une des originalités majeures du nord du Massif Central.</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Préserver et valoriser la ressource en eau du territoire, sous tous ses aspects : rivières, thermalisme, eau minérale...</li> <li>✓ Sensibiliser davantage la population à la thématique de l'eau, de son environnement de son écosystème (faune et flore)</li> <li>✓ Préserver et valoriser les espaces naturels à enjeux et identitaires de notre pays : tourbières, coteaux calcaires, forêts, ENS...</li> <li>✓ Impliquer les acteurs dans des démarches collectives d'animation, de communication, de sensibilisation</li> <li>✓ Intégrer ces problématiques dans les politiques publiques d'aménagement</li> <li>✓ Préserver, valoriser et animer ce patrimoine naturel en lien avec une démarche de valorisation du patrimoine culturel</li> </ul>
<b>Effets attendus ("on a réussi si")</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les collectivités se sont engagées dans la protection et la mise en valeur des cours d'eau</li> <li>- Appropriation et connaissance par la population de ses milieux naturels et richesses (dont sources thermales)</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Actions de sensibilisation / communication / animation autour de l'eau et des milieux naturels du Pays</li> <li>➤ Mise en réseau des sites mentionnés : tourbières, coteaux calcaires, forêts, ENS...</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs publics/privés : Associations, Communes-EPCI, Syndicats, Départements,...
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Dépenses immatérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses</li> <li>- Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc...</li> <li>- Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, mallette pédagogique, expositions, circuits thématiques, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</li> </ul> <p><b>Dépenses matérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Travaux d'aménagements spécifiques pour la valorisation des sites</li> <li>- Achat de petit matériel</li> <li>- Achat et installation des panneaux d'information</li> <li>- Achat d'équipement pédagogique : pool pédagogique (mallette), maquettes, bornes tactiles, supports et éditions de documents, etc...</li> </ul> <p><b>Investissements inéligibles</b></p> <p>Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires. Hors dépenses relevant des compétences réglementaires ex GEMAPI)</p>

<b>Critères de sélection des projets</b>		<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire</li> <li>- Articulation avec la stratégie régionale (SRAE)</li> <li>- Le respect d'une démarche collective et la mutualisation des moyens et de compétences autour des projets partagés</li> <li>- Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses</li> <li>- Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets</li> <li>- Utilisation des TIC</li> <li>- La prise en compte de publics cibles</li> <li>- La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique</li> <li>- Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité</li> <li>- La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire</li> <li>- Une priorité sera donnée aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant l'environnement (ex : un travail sur l'inventaire, sur la mise en réseau, sur la création des sentiers d'interprétation à l'échelle du Pays, etc)</li> </ul>		
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>		<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
<b>en €</b>	<b>361 202</b>	<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	
<b>en %</b>	<b>80 (pour les collectivités)</b>	<b>220 160</b>	<b>55 902</b>	
	<b>64 (pour les associations)</b>	<b>55 040</b>	<b>12 900</b>	<b>17 200</b>
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques :</b>		<b>Entre 64% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 76,19%.</b>		
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'acteurs impliqués : 20</li> <li>- Nombre des participants aux animations spécifiques : 1500</li> <li>- Nombre d'outils pédagogiques réalisés : 7</li> <li>- Nombre de jeunes sensibilisés par les actions de sensibilisation : 2500</li> <li>- Nombre d'expositions et de visiteurs : 3 expositions et 3000 visiteurs</li> <li>- Nombre de dossiers montés : 6</li> </ul> <p><b>Questions évaluatives</b></p> <p>Incidence sur la mise en réseau des acteurs Incidence sur l'appropriation de la dimension « Eau » chez les habitants</p>		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL		



	FEDER (protection et restauration de la biodiversité)-POI Loire (trame bleu, milieux aquatiques) POMAC (Milieux herbacés et forêts anciennes)
<b>Cofinancements mobilisables</b>	- Etat – dans le cadre de la DETR - Agence de l'Eau - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - communes - Associations assimilés à des organismes de droit public
<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>	Règlement (UE) N°1305/2013
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<b>Cadre stratégique commun :</b> Promouvoir le développement économique dans les zones rurales <b>Priorités du RDR</b> Emploi

<b>Fiche Action 4</b> <b>Une identité spécifique à préserver et valoriser:</b> <b>Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Le Pays Vichy-Auvergne est installé sur diverses « lignes de partage », qui en font un territoire particulier, qui se nourrit d'une diversité naturelle, culturelle et patrimoniale :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ la ligne de partage entre pays d'Oc et d'Oïl, qui le traverse d'Est en Ouest dans sa partie Sud, et la frontière entre Bourbonnais et Auvergne qui le sépare sur un axe Nord / Sud ;</li> <li>▶ Plaines de Limagne au sud, la Montagne Bourbonnaise à l'est, la Sioule et le Massif des Colettes à l'ouest façonnent son paysage, et définissent des entités architecturales diverses ;</li> </ul> <p>Dans un objectif de cohésion territoriale, d'attractivité et de retombées économiques, il s'agira de faciliter les démarches de préservation et de valorisation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Du patrimoine bâti et architectural, culturel immatériel et historique</li> <li>- Des dynamiques culturelles et artistiques</li> </ul> <p>Les sites, les initiatives de valorisation et les événements majeurs constituent un point d'appui pour la démarche : Station thermale et touristique de Vichy, l'Opéra de Vichy, l'exposition « Portraits de Vichy », Forum Albert Londres « Journalisme et Société », le Mémorial du Paysan Soldat (ouverture en 2015 à Fleuriel), Domaine Royal Randan, château du Pays de Lapalisse, réseaux de valorisation des églises (Val de Sioule, Donjon Val Libre), Villages de Caractères Auvergnats, festival Culture du Monde, Mystères des Monts de la Madeleine ...</p> <p>L'objectif est de s'appuyer sur différents outils pour la mise en œuvre de cette action</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- label Ville et Pays d'Art et d'Histoire et les autres labels</li> <li>- et la mise en œuvre du Schéma Culturel du Pays.</li> </ul>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<p><b><u>Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓Accompagner les démarches de réhabilitation et de mise en tourisme du patrimoine.</li> <li>✓Sensibiliser les habitants au patrimoine, à l'architecture, à l'histoire, aux savoir-faire et traditions locales afin de les amener à se considérer comme</li> </ul>

	<p>acteurs de leur cadre de vie.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Diversifier les modes de découverte du patrimoine et des pratiques culturelles : utilisation des TIC et d'outils de médiation innovants</li> <li>✓ Développer la notoriété touristique du Pays et accroître l'attractivité du territoire et les retombées économiques.</li> </ul> <p><b><u>Politique Culturelle du territoire :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer la pratique culturelle en s'appuyant sur la mutualisation de moyens, de compétences et la mise en réseau des acteurs locaux du territoire</li> <li>✓ Favoriser l'émergence des projets Interterritoriaux et des projets multi-acteurs</li> <li>✓ Identifier et rendre lisible les lieux et équipements (de répétition, diffusion, résidence) disponibles et encourager leurs aménagement afin de répondre aux besoins culturels.</li> <li>✓ Organiser l'accès et la circulation des œuvres à l'échelle du Pays</li> <li>✓ Développer la sensibilisation du jeune public et favoriser les actions de pratiques et de découvertes</li> <li>✓ Favoriser l'émergence d'initiatives originales et innovantes</li> <li>✓ Elargir la saison culturelle</li> </ul>
<p><b>Effets attendus ("on a réussi si")</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de l'attractivité du territoire et de retombées économiques liés au patrimoine et à la culture</li> <li>- Favoriser l'appropriation des richesses patrimoniales, culturelles et artistiques</li> <li>- Valorisation et développement de l'offre culturelle sur le territoire</li> <li>- Structuration des acteurs culturels</li> <li>- Attirer de nouveaux publics</li> </ul>
<p><b>Descriptif des actions</b></p>	<p><b><u>Patrimoine bâti, architectural, culturel immatériel et historique :</u></b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Inventaire du patrimoine bâti, état des lieux général du Patrimoine, opérations de collectage (Patrimoine Immatériel)</li> <li>➤ Création d'ateliers, réalisation d'expositions, de conférences afin d'initier la population et notamment le jeune public au patrimoine, à l'architecture ...</li> <li>➤ Mise en place des visites-découvertes pour les locaux mais aussi pour les touristes</li> <li>➤ Formations initiales et continues pour les chargés de mission Patrimoine, guides et médiateurs du patrimoine</li> <li>➤ Opérations de restauration sur des sites valorisés touristiquement, classés ou inscrits monuments historiques ou présentant un intérêt patrimonial, détenu par une structure privée ou non.</li> <li>➤ Restauration du petit patrimoine vernaculaire s'inscrivant dans le cadre d'un projet de développement</li> <li>➤ Opérations de réhabilitation de bâti, de gestion de plan de circulation, de stationnement, en intégrant la problématique d'un accès pour tous pour les villages de caractère</li> </ul> <p><b><u>Des dynamiques culturelles et artistiques de pays :</u></b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Animation de la démarche</li> <li>➤ Actions de mutualisation des moyens et des compétences entre acteurs (achat groupés, communication, formation...)</li> <li>➤ Réalisation d'inventaire qualifié des lieux existants sur le territoire</li> <li>➤ Programme d'investissement pour améliorer les équipements</li> <li>➤ Actions de communication (réalisation de guide, annuaires...)</li> <li>➤ Faciliter l'accès à la culture et développer la notion de droit culturel</li> <li>➤ Actions proposant des disciplines peu diffusées, investissant des territoires dépourvus d'offres culturelles et expérimentant des modes de diffusion et des espaces scéniques originaux</li> <li>➤ Développement d'actions innovantes et expérimentales : le croisement disciplinaire, la démarche participative du public, l'utilisation du numérique, traitement des espaces publics, choix de s'appuyer sur des Tiers lieux (lieux du vivre ensemble, et de découverte) lieux ouverts à destination culturelle mais également lieux d'animation style « médiathèques du territoire »</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs publics/privés : Associations, tout porteur privé, Communes-EPCI- Syndicats mixtes..,
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses</li> <li>- Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc...</li> <li>- Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : documents techniques, mallettes pédagogiques, expositions, circuits thématiques, spectacles, dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</li> </ul> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat d'équipements</li> <li>- Travaux d'aménagement-extension</li> <li>- Achat de petit matériel</li> </ul> <p><b>Investissements inéligibles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires</li> </ul> <p>Si le patrimoine est privé, il ne devra pas être subventionné par la Fondation du patrimoine.</p> <p>Leader ne pourra intervenir sur l'agglomération de Vichy sur l'amélioration de l'environnement urbain - réhabilitation de bâtiments (projets urbains/diagnostic urbain)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement de ces opérations</li> </ul>
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses</li> <li>- Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets</li> <li>- Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur</li> <li>- Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité</li> <li>- Degré d'une démarche collective et de mutualisation</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La prise en compte de publics cibles notamment jeune public pour la culture</li> <li>- La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique</li> <li>- Une priorité sera donné aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant la valorisation des richesses patrimoniales et culturelles (ex : un travail sur l'inventaire, sur la mise en réseau, sur la création des sentiers d'interprétation à l'échelle du Pays, l'accompagnement des manifestations culturelles itinérantes, irriguant le territoire dans les « périodes hors saisons touristique » etc)</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>		<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
en €	845 138	<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	
en %	80 (pour les collectivités)	394 240	98 678	
	64 (pour les associations)	112 640	28 193	35 242
	32 (pour les entreprises)	56 320	14 096	105 727
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques</b>		<b>Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%.</b> <b>Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 66,64%.</b>		
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de réalisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de participants aux ateliers : 90</li> <li>- Nombre de participants visites-découvertes : 600</li> <li>- Nombre de sites mis en valeur-réhabilités : 25</li> <li>- Nombre d'actions d'animation et de promotion : 30</li> <li>- Nombre d'acteurs mobilisés : 30</li> <li>- Nombre d'opérations collectives menées : 25</li> <li>- Nombre de dossiers montés : 50</li> </ul> <b>Questions évaluatives</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incidence sur l'emploi</li> <li>- Incidence sur l'appropriation du patrimoine par les habitants</li> <li>- Incidence sur l'attractivité des bourgs</li> </ul>		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL POMAC (Projets culturels à l'échelle Massif et création-diffusion et médiation à l'échelle Massif) POI Loire (événements ciblés sur Loire et affluents) FEDER (axe 8)		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat – dans le cadre de la DETR</li> <li>- La DRAC Auvergne</li> <li>- Région – sur des lignes sectorielles pour le volet Culture (appel à projet lancé par la Région en partenariat avec le conseil Culturel Territorial) Région - Départements : dans le cadre des con-</li> </ul>		

	<ul style="list-style-type: none"> <li>ventions annuelles et pluriannuelles</li> <li>- Départements : lignes sectorielles, mais aussi la ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés</li> <li>- EPCI-communes</li> <li>- Associations assimilées à des organismes de droit public</li> </ul>
<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>	Règlement (UE) N°1305/2013
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<b>Cadre stratégique commun</b> : Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique

<b>Fiche Action 5</b>	
<b>Accompagnement au développement de l'économie présentielle et durable</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Le Pays Vichy-Auvergne dispose d'un maillage commercial, artisanal et de services relativement complets mais qui s'est fragilisé. Les bourgs-centres, base du maillage de services du Pays, jouent un rôle important de « relais de proximité » en direction des communes périphériques. Le secteur des TPE est bien présent sur le territoire mais reste fragile en particulier dans les centres bourgs. Les petites entreprises du territoire produisent de l'activité, de l'emploi, fixent les populations ; ce tissu économique a besoin d'être conforté, de bénéficier d'une nouvelle dynamique, d'être mieux identifié.</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<p>✓ Mettre en réseau les acteurs économiques et accompagner le développement d'actions communes entre ces acteurs : groupement de commandes, mutualisations, renforcement des compétences</p> <p>✓ Conforter les bourgs-centres du territoire : Saint-Yorre, Saint-Germain, Lapalisse, Le Donjon, Le Mayet de Montagne, Gannat, Ebreuil, Saint-Pourçain, Chantelle, Varennes sur Allier, Aigueperse, Randan, Maringues et favoriser des opérations collectives de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services</p> <p>✓ Créer un environnement favorable au développement des entreprises, et des activités employeuses (y compris dans le secteur de l'ESS et de l'insertion). (ESS du Pays (projet Perspective))</p> <p>✓ Maintenir et développer les savoir-faire traditionnels et ressources locales comme levier de développement (chaux-chanvre-bois, métiers d'Art)</p> <p>✓ Coordonner à l'échelle du Pays, la politique d'accueil en lien avec la Mission Accueil de l'Allier et l'ARDTA</p> <p>✓ Accompagner les nouvelles formes d'activités : coworking, espaces partagés,... par l'utilisation du numérique comme vecteur de développement</p> <p>✓ Transmettre la « culture d'entreprendre » auprès des jeunes</p>
<b>Effets attendus ("on a réussi si")</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure attractivité du territoire</li> <li>- Une offre commerciale et de services renforcés, redynamisée</li> <li>- De nouvelles approches de travail collaboratif</li> <li>- Un développement d'activités nouvelles</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<p><b>A- Sur l'ensemble du territoire :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Soutien aux structures et aux opérations collectives d'animation et d'investissement économique du Pays visant à la mise en réseau des acteurs</li> <li>➤ Soutien aux opérations de marketing territorial, à la réalisation d'outils de promotion et participation à des salons-foires visant à promouvoir le territoire</li> <li>➤ Soutien aux démarches collectives de développement de nouvelles activités et pratiques innovantes : tic, tiers lieux...</li> <li>➤ Plan de desserte en commerce ambulant et nouvelles approches pour le renforcement des services de proximité</li> <li>➤ Opérations collectives : renforcement des compétences : mise en œuvre d'une Gestion Prévisionnelle et Territoriale des Emplois et Compétences (GTEC) pour anticiper le renouvellement de leurs savoir-faire.</li> </ul> <p><b>B- Opérations sur les pôles d'équilibres :</b>  <b>Soutien au développement-adaptation des entreprises commerciales artisanales et de services :</b></p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Financement sur les pôles d'équilibre d'une étude préalable sur le positionnement (aménagement urbains liés à la fonction commerciale, positionnement commercial...).</li> </ul> <p><b>C- Aides directes aux entreprises individuelles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réalisation de diagnostics individuels indispensables à l'aide leader</li> <li>➤ Opérations de modernisation-adaptation et développement</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises et leurs groupements (TPE relevant de l'économie présentielle : commerce de détail, artisanat-services à la personne, métiers de bouche, micro-entreprises forestières), Communes-EPCI, Consulaires...
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Dépenses immatérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses</li> <li>- Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc...</li> <li>- Opérations collectives d'animation : location du stand, conception et impression des documents de communication, prestations d'intervenants lors des événements, foires, salons...</li> <li>- Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</li> <li>- Etudes et opérations collectives liées à la jeunesse, l'emploi et à la formation</li> </ul> <p><b>Dépenses matérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de matériels innovants et matériels identifiés suite aux diagnostics</li> <li>- Frais d'acquisition (bâtiment-terrain) dans la limite de 10% du budget global de l'opération.</li> <li>- Achat des outils de communication et média dédiés : stand parapluie, roll-up, dépliants, site web, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</li> <li>- Opérations collectives d'investissement et d'aménagement portées soit par une collectivité ou un groupement d'entreprises</li> <li>- Aides directes aux entreprises individuelles : achat de matériel uniquement pour des opérations de modernisation-adaptation et développement (hors création-transmission) pour l'économie sociale et solidaire, l'économie présentielle et micro-entreprises de travaux forestiers.</li> </ul> <p><b>Investissements inéligibles :</b></p> <p>Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires</p> <p>Publics exclus : Demandeurs d'emplois, jeunes sans emploi-sans formation, scolaires primaires-secondaires-supérieur</p> <p>Entreprises de l'économie productive, les services aux entreprises, les industries agro-alimentaires, le RSE dans les entreprises relevant de l'économie non présentielles</p>
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur</li> <li>- Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire</li> <li>- Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité</li> <li>- La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire</li> <li>- Le respect d'une démarche collective</li> <li>- La prise en compte de publics cibles</li> <li>- La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique</li> <li>- La prise en compte de la cohésion économique et sociale du territoire</li> <li>- Une priorité sera donnée aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant les activités de développement économique, basé sur une étude préalable.</li> </ul>		
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>		<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
<b>En €</b>	<b>1 660 055</b>	<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	
<b>En %</b>	<b>80(pour collectivités)</b>	<b>831 993</b>	<b>208 228</b>	<b>0</b>
	<b>64 (pour associations)</b>	<b>115 219</b>	<b>28 602</b>	<b>36 039</b>
	<b>32 (pour entreprises)</b>	<b>140 788</b>	<b>34 323</b>	<b>264 863</b>
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques</b>		<p><b>Entre 40 %</b> (pour l'économie sociale et solidaire, l'économie présenteielle et micro-entreprises de travaux forestiers) <b>et 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%.</b></p> <p><b>Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 65,54%.</b></p>		
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>		<p>Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les cofinanceurs.</p> <p>Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation.</p> <p>En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.</p>		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<p><b>Indicateurs de réalisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'actions de communication / évènements organisées : 20</li> <li>- Nombre d'emplois créés : 20</li> <li>- Nombre d'acteurs mobilisés : 250</li> <li>- Nombre de d'entreprises mobilisées : 200</li> <li>- Evolution du chiffre d'affaires : +10%</li> <li>- Nombre de dossiers individuels montés : 25</li> <li>- Nombre de dossiers collectifs : 15</li> </ul> <p><b>Questions évaluatives :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Incidence sur la mise en réseau des acteurs : quelle coopération entre les acteurs</li> <li>- Quelle stratégie mise en place</li> <li>- Incidence sur le public cible</li> <li>- Incidence sur l'attractivité commerciale et artisanale : quelle retombées directes et indirectes</li> <li>- Degré de cohérence avec les objectifs économiques du territoire</li> <li>- Degré de démarche collective</li> <li>- Critère d'innovation ou d'excellence</li> </ul>		



<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL. FEDER (opérations relevant de la Recherche et Innovation, nouvelles technologies-immobilier-internationalisation-éventuellement ESS)-POMAC (politique d'accueil) FEADER (opérations relatives à l'agro-alimentaire) FSE (demandeurs d'emploi, structures intervenant dans champs ESS)
<b>Cofinancements mobilisables</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etat (Fisac éventuel)</li> <li>- Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés</li> <li>- EPCI-communes</li> <li>- Les Consulaires</li> <li>- Associations assimilées à des organismes de droit public</li> </ul>
<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>	Règlement (UE) N°1305/2013
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<p><b>Cadre stratégique commun :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Promouvoir le développement économique dans les zones rurales</li> <li>- Renforcer la compétitivité des PME et promouvoir l'emploi, la mobilité de la main d'œuvre, Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique</li> </ul> <p><b>Priorités du RDR : Emploi</b></p>

<b>Fiche Action 6</b> <b>Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjours de qualité</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Le Pays Vichy-Auvergne a défini une stratégie de développement qui s'articule autour d'enjeux et de spécificités du territoire. La mise en œuvre de cette stratégie a notamment ciblé :</p> <p><b>« L'économie liée au sport, au bien-être et aux activités de pleine nature »</b></p> <p>L'objectif prioritaire de cette stratégie est de faire émerger localement une offre de produits et séjours de qualité, génératrices de retombées économiques sur le territoire.</p> <p>Au niveau touristique il s'agit pour cela de s'appuyer sur les référentiels stratégiques et opérationnels définis au niveau régional (Nattitude, stations pleine nature, tourisme et handicaps...) et de s'inscrire dans l'offre touristique « Auvergne » et demain dans la nouvelle région Auvergne – Rhône Alpes.</p> <p>La notoriété de Vichy et la qualité de son offre, notamment son Plateau d'économie sportive, représentent une opportunité à développer.</p> <p>Il s'agira d'accompagner la création d'une offre complémentaire sur l'ensemble du territoire.</p>
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Mettre en réseau les acteurs touristiques du territoire pour structurer et commercialiser l'offre et améliorer la qualité de l'accueil et la professionnalisation des acteurs.</li> <li>✓ Relevé les 4 défis vers une économie touristique innovante et performante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- le défi du e-tourisme,</li> <li>- le défi du tourisme accessible</li> <li>- le défi du tourisme durable</li> <li>- le défi de la qualité</li> </ul> </li> <li>✓ Soutien aux développements de l'économie liée aux sports, au bien-être.</li> <li>✓ Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre/de produits/ de séjours de qualité autour des thématiques ciblées en agissant sur les sites, activités et événements majeurs et les hébergements de qualité.</li> </ul>

<b>Effets attendus ("on a réussi si")</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une meilleure notoriété du territoire</li> <li>- Une meilleure fréquentation des infrastructures</li> <li>- Une augmentation des retombées économiques</li> <li>- Une meilleure structuration des acteurs</li> </ul>
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Opérations de mutualisation et de mise en réseau : coordination des acteurs</li> <li>➤ La construction d'offres partagées avec d'autres territoires</li> <li>➤ Mise en œuvre d'une cellule d'ingénierie à la création de produits liés aux priorités stratégiques ciblées.</li> <li>➤ Opération de mise en tourisme des Stations Pleine Nature</li> <li>➤ Opérations de promotion du territoire avec les nouveaux outils numériques : applications, offre packaging....</li> <li>➤ Accompagnement des Offices de tourisme dans leur professionnalisation et dans la mise en réseau notamment avec l'Office de Tourisme de Vichy et le Grand Clermont</li> <li>➤ Valorisation et mise à niveau des équipements liés aux priorités stratégiques ciblées.</li> <li>➤ Animations spécifiques et des visites découvertes pour la mise en valeur des sites touristiques</li> </ul>
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs publics/privés : Associations, Entreprises (TPE), Communes-EPCI, Syndicats mixtes et Départements...
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Dépenses immatérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de rémunération nécessaires à la réalisation de l'opération et comportant un lien démontré avec celle-ci : salaires et charges liées, frais de déplacements dédiés à l'opération, sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses.</li> <li>- Prestations de services nécessaires à la conception et/ou la mise en œuvre des opérations décrites ci-dessus : ex - Etudes / Conseils / Formations, etc...</li> <li>- Opérations individuelles (d'envergure Pays) et/ou collectives d'animation : location du stand, conception et impression des documents de communication, prestations d'intervenants lors des événements, foires, salons...</li> <li>- Conception et édition d'outils et média d'information, de communication et de sensibilisation : dépliants, présentoirs, site internet, films, des outils de communications spécifiques, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</li> </ul> <p><b>Dépenses matérielles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat et travaux d'installation de matériels notamment innovant : bornes tactiles, panneaux d'information, etc...</li> <li>- Achat des outils de communication et média dédiés : stand parapluie, roll-up, dépliants, site web, etc...directement et intégralement rattachables à l'opération</li> <li>- Travaux pour les équipements et aménagements, liés aux priorités stratégiques ciblées sous réserve du respect des règles d'éligibilité des dépenses</li> </ul> <p><b>Investissements inéligibles :</b> Matériels d'occasion, équipements de renouvellement et de mise aux normes et /ou réglementaires.</p>
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Degré de cohérence avec les objectifs et spécificités du territoire</li> <li>- Articulation avec la stratégie régionale de développement touristique</li> <li>- Le respect d'une démarche collective et la mutualisation des moyens et de compétences autour des projets partagés</li> <li>- Projets porteurs d'activité, d'emplois, de richesses</li> <li>- Caractère innovant et/ou expérimental, transférable des projets</li> <li>- Utilisation des TIC</li> <li>- La prise en compte de publics cibles</li> <li>- La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique</li> <li>- Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire</li> <li>- Une priorité sera donnée aux opérations innovantes qui s'inscrivent dans un schéma global concernant les activités de développement touristiques locales (ex : un travail sur l'inventaire, sur la mise en réseau, sur la création des sentiers d'interprétation à l'échelle du Pays, etc)</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>	<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>	
<b>en €</b>	<b>876 014</b>	<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	
<b>en %</b>	<b>80 (pour les collectivités)</b>	<b>332 716</b>	<b>83 041</b>	<b>0</b>
	<b>64 (pour les associations)</b>	<b>140 627</b>	<b>35 817</b>	<b>44 275</b>
	<b>32 (pour les entreprises)</b>	<b>77 057</b>	<b>19 211</b>	<b>143 270</b>
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques :</b>		<b>Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 62,83%.</b>		
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de réalisation</b> <b>Nombre d'actions</b> d'animation et de promotion : 20 - Nombre d'acteurs mobilisés : 450 - Nombre de produits créés et vendus : 10 - Nombre d'opérations collectives menées : 10 - Nombre de dossiers individuels montés : 40  <b>Questions évaluatives</b> - Incidence sur la fréquentation touristique - Incidence sur la commercialisation de produits touristiques - Incidence sur la mise en réseau des acteurs		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL. POMAC (grands itinéraires et identifiés) et POI Loire (grands itinéraires)		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		- Etat – dans le cadre de la DETR - Région - Départements : dans le cadre des conventions annuelles et pluriannuelles et/ou sur des lignes classiques et/ou ligne « Leader-Allier » pour des porteurs de projets privés - EPCI - Communes - Associations assimilées à des organismes de droit public		

<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>	Règlement (UE) N°1305/2013
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<b>Cadre stratégique commun :</b> Promouvoir le développement économique dans les zones rurales <b>Priorités du RDR :</b> Emploi

<b>Fiche Action 7</b>	
<b>Faire de la coopération, un axe fort de développement du territoire</b>	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	<p>Depuis 2008, le Pays s'est saisi de la coopération comme moteur de développement.</p> <p>Après six années de projets de coopération transnationale, 14 projets ont été montés pour plus de 120 000 € de crédits Leader-FEADER. Afin de conforter notre stratégie mise en place, il s'agira de conforter la coopération autour des activités de pleine nature, développer la valorisation des savoirs et des produits locaux, étudier et diffuser les bonnes pratiques du développement économique dans le milieu rural. Cette coopération permettra de participer au renforcement de l'identité Européenne par des échanges et projets de jeunes favorisant la mobilité.</p> <p>Une coopération privilégiée s'est nouée avec nos partenaires roumains des GAL de Cluj et Napoca-Porolissum en Transylvanie notamment autour des activités de Pleine Nature en s'appuyant sur l'expertise des Stations de Pleine Nature de la Montagne Bourbonnaise et du Val de la Sioule.</p> <p>Dans le cadre de la valorisation du patrimoine et des savoir-faire locaux (la chaux), une partie de notre territoire a déjà travaillé avec le GAL Serrania Suroeste Sevillana. Nous souhaiterions élargir et renforcer cette coopération autour de nouveaux axes de travail : les activités de pleine nature, la valorisation des produits locaux, des échanges de jeunes.</p> <p>Des contacts sont en cours avec l'Allemagne sur d'autres thématiques : jeunesse et entrepreneuriat...</p> <p>En annexe vous trouverez les lettres d'intention de coopération de nos partenaires.</p> <p>Par ailleurs, depuis 2009, le Pays Vichy-Auvergne est Chef de fil du projet de coopération « France-Balkans Europe de Sud-Est », cofinancé par le Ministère des Affaires Etrangères. Ce projet porte sur plusieurs volets que nous souhaitons approfondir et valoriser via l'outil « Leader », plus particulièrement sur la jeunesse.</p> <p>Des réflexions inter-territoriales démarrent sur la Rivière Allier avec le Pays du Grand Clermont et le Pays de Moulins. Avec la Région Rhône-Alpes, le Pays Roannais, de nouvelles coopérations devront être activées (sur la création d'un Grand Parc Naturel inter régional associant Montagne-Bourbonnaise, Monts de la Madeleine, Livradois-Forez et villes portes.</p>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Renforcer l'esprit d'ouverture et l'échange d'expériences</li> <li>✓ Partager des savoirs</li> <li>✓ Développer des outils, des pratiques en commun</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Porter des projets communs</li> <li>✓ Faire de la Francophonie, un enjeu de développement</li> </ul>			
<b>Effets attendus ("on a réussi si")</b>	Après l'échange d'expériences, la création de produits communs, développer les échanges économiques, de nouveaux débouchés avec la création de structures communes GEIE ou GECT Partenariats universitaires			
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Echanges d'expertises</li> <li>➤ Transfert d'expériences, d'informations</li> <li>➤ Réalisation d'outils en communs : outils de communication</li> <li>➤ Participation à des opérations communes : prestations externes, structure juridique commune</li> <li>➤ Etude de préfiguration</li> </ul>			
<b>Bénéficiaires</b>	Tous porteurs publics/privés : Associations, tout porteur de projet privé, Communes-EPCI, GEIE, GECT...			
<b>Dépenses éligibles</b>	<p><b>Dépenses immatérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Dépenses de rémunération du personnel ayant participé à l'action (salaires et charges et traitements accessoires prévus dans les conventions collectives) ;</li> <li>- Frais de déplacement dédiés à l'action, (transport, hébergement, restauration)</li> <li>- Frais de traduction et d'interprétariat</li> <li>- Frais de conception, d'édition et de diffusion de documents de communication dédiés à l'action,</li> <li>- Frais de location de salles dédiées à l'action,</li> <li>- Prestations externes, études de faisabilité, frais de consultants...</li> </ul> <p><b>Dépenses matérielles :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Achat de matériels et équipements dédiés et nécessaires à la réalisation de l'action commune.</li> </ul> <p>Seules les dépenses destinées à l'action commune, au fonctionnement d'éventuelles structures communes et au support technique préparatoire sont admissibles.</p>			
<b>Critères de sélection des projets</b>	<p>Les projets prioritaires seront ceux qui s'inscrivent dans la continuité des projets portés avec la Roumanie et celles qui vont renforcer les relations avec la Métropole Clermontoise et des territoires de Rhône-Alpes</p> <p>Les critères qui seront retenus porteront sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur</li> <li>- Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire</li> <li>- Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité</li> <li>- La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire</li> <li>- Le respect d'une démarche collective</li> <li>- La prise en compte de publics cibles</li> <li>- La prise en compte de l'innovation par l'utilisation du numérique</li> </ul>			
<b>Plan de financement</b>				
<b>Coût total</b>		<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
en €	185 992	<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>	
en %	80 (pour les collectivités)	76 800	19 137	

	64 (pour les associations)	44 800	11 192	13 976
	40 (pour les entreprises)	6 400	1 623	12 064
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques</b>		<b>Entre 40% et maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 68,82%.</b>		
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>		Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs. Par ailleurs, les projets dont le montant FEADER sera inférieur à 5 000 € ou supérieur à 120 000 €, ne seront pas retenus, sauf dérogation motivée du Comité de Programmation. En tous les cas les opérations dont le coût total seront supérieures à 400 000 €, ne sont pas éligibles.		
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>		<b>Indicateurs de réalisation</b> - Nombre d'actions d'animation et de promotion : 10 - Nombre d'acteurs mobilisés : 15 - Nombre d'opérations de coopération interterritoriales : 4 - Nombre d'opérations de coopération transnationales européennes : 10  <b>Questions évaluatives</b> - Indice d'ouverture à l'Europe et à de nouveaux partenaires		
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>		Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL Cf tableau d'articulation FEDER-FSE-FEADER		
<b>Cofinancements mobilisables</b>		- Etat - Ministère des Affaires Etrangères - Région (de l'idée au projet), ligne innovation - Départements : ligne coopération, ligne « Leader-Allier », lignes sectorielles - EPCI-communes - Associations assimilées à des organismes de droit public		
<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>		Règlement (UE) N°1305/2013		
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>		<b>Cadre stratégique commun</b> : Promouvoir le développement économique dans les zones rurales <b>Priorités du RDR</b> : Emploi		

Fiche Action 08 Animer le programme, le gérer, l'évaluer	
<b>Contexte au regard de la stratégie et des enjeux</b>	La démarche Leader vise à renforcer les initiatives du territoire ce qui implique un travail important d'animation, de mobilisation des acteurs locaux, publics et privés. La déclinaison de la stratégie implique des moyens humains de qualité (coordination et gestion), des moyens pour communiquer et des moyens pour évaluer les résultats.
<b>Objectifs stratégiques et opérationnels</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Elaborer et mettre en œuvre la stratégie opérationnelle du GAL Pays Vichy-Auvergne <input checked="" type="checkbox"/> Informer les porteurs publics et privés du programme leader et de ses pos-

	sibilités ✓ Apporter une expertise technique au montage de projets et veiller à la bonne utilisation des fonds européens alloués. ✓ Impulser des synergies entre les acteurs ✓ Assurer une bonne gestion et un bon avancement du programme ✓ Evaluer le travail réalisé et les retombées du programme Leader		
<b>Effets attendus ("on a réussi si")</b>	- Mis en réseau des acteurs du territoire et renforcements des partenariats - Meilleure connaissance des programmes européens et en particulier du programme leader		
<b>Descriptif des actions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Communiquer sur les objectifs et les actions soutenues dans le cadre de LEADER</li> <li>➤ Animer le territoire pour développer la stratégie LEADER en cohérence avec les autres stratégies territoriales</li> <li>➤ Participer et contribuer aux réunions du réseau rural ;</li> <li>➤ Accompagner les porteurs de projet et les aider, à monter leur projet et à remplir leur dossier de demande de subvention ; vérifier la présence des pièces</li> <li>➤ Vérifier que l'opération présentée s'intègre dans le plan de développement du GAL ;</li> <li>➤ Réunir un comité technique associant les co-financeurs ou tout autre comité jugé opportun ;</li> <li>➤ Préparer et animer les comités de programmation ;</li> <li>➤ Répondre à toute demande d'information ou de documents des services de l'autorité de gestion ou de l'organisme payeur.</li> </ul>		
<b>Bénéficiaires</b>	Pays Vichy-Auvergne		
<b>Dépenses éligibles</b>	<b>Dépenses immatérielles</b> - Frais de personnel (salaire chargé et frais de structure proportionnels, (location des bureaux, affranchissement, photocopieur, assurances, frais de commissaire aux comptes liés à Leader, etc) et défraiements directement liés à l'opération (frais de déplacement, de restauration, de location de voiture) pour la coordination, animation, gestion et évaluation - Frais liés à l'organisation d'actions communes et transferts de compétences - Evaluation du programme : prestations externes et internes liées à cette action - Conseils (individuels ou collectif), audits, expertise <b>Dépenses matérielles</b> - Acquisition de petits matériels (y compris matériel informatique, logiciel...) - Communication-conception-signalisation... Le matériel d'occasion n'est pas éligible.		
<b>Critères de sélection des projets</b>	Une grille de sélection des projets sera élaborée par le comité de programmation. Les critères qui seront retenus porteront sur : - Opérations intégrées aux schémas ou stratégies en vigueur - Si de réelles plus-values sont attendues pour le territoire - Si le critère de pérennité s'applique pour éviter les projets d'opportunité - La transférabilité de l'action sur tout ou partie du territoire - Le respect d'une démarche collective - La prise en compte de publics cibles		
<b>Plan de financement</b>			
<b>Coût total</b>	<b>Dépenses publiques</b>		<b>Dépenses privées ou autofinancement</b>
en €	800 000	<b>FEADER</b>	<b>Contributions nationales</b>

en %	80	640 000	36 480	123 520
<b>Taux Maximum d'Aides Publiques :</b>	<b>Maximum 100%, avec un taux de cofinancement Leader-FEADER de 80%. Le taux moyen de Leader-FEADER sera de 80%.</b>			
<b>Modalités spécifiques de financements : ex: forfait, plafond, planchers...</b>	Des modalités spécifiques seront définies en début de programme par le Comité de programmation sur la base d'un travail commun GAL/et les co-financeurs.			
<b>Questions évaluatives et indicateurs de réalisation</b>	<b>Indicateurs de réalisation :</b> - Nombre de comités de programmation organisés : 20 - Nombre d'actions de communication organisées : 12 - Nombre d'acteurs mobilisés : 400 - Nombre de dossiers individuels montés : 35 - Taux de consommation de l'enveloppe financière et taux de paiement - Volume total des projets : 245 <b>Questions évaluatives :</b> - Incidence sur la mise en réseau des acteurs - Incidence sur le public cible			
<b>Ligne de partage avec les autres dispositifs du PDR</b>	Un contrôle de non cumul des aides entre Leader et les mesures thématiques du PDR Feader et autres Fonds sera opéré par le GAL Cf tableau d'articulation FEDER-FSE-FEADER			
<b>Cofinancements mobilisables</b>	Région : dispositifs Leader Départements Le Pays Vichy-Auvergne			
<b>Références au cadre réglementaire applicable</b>	Règlement (UE) N°1305/2013			
<b>Références aux objectifs du cadre stratégique commun et aux priorités de l'UE pour le développement rural</b>	<b>Cadre stratégique commun :</b> Promouvoir le développement économique dans les zones rurales <b>Priorités du RDR :</b> Emploi			



## QUATRIEME PARTIE LA MAQUETTE FINANCIERE

### Maquette prévisionnelle Leader 2014-2020 Pays Vichy-Auvergne

	Contributions publiques envisagées					FEADER	Dépense publique totale	Taux de cofinancement FEADER moyen	Taux d'aide publique maximum
	Région	Départements	Etat	Communes et EPCI	Privé				
						Leader			
Fiche Action 1 : Renforcer les liens Ville-campagne caractéristiques de notre territoire à travers une démarche de développement durable	15 488,00 €	19 008,00 €	11 264,00 €	24 640,00 €	101 170,00 €	281 600,00 €	453 170,00 €	62,14%	De 80 à 100%
Fiche Action 2 : Pour une offre de service élargie à l'échelle du Pays	32 717,00 €	36 807,00 €	32 717,00 €	34 083,00 €	34 080,00 €	544 000,00 €	714 004,00 €	76,19%	De 80 à 100%
Fiche Action 3 : Une identité spécifique à préserver et valoriser - Préserver et valoriser les ressources et milieux naturels	13 416,00 €	22 704,00 €	10 870,00 €	21 812,00 €	17 200,00 €	275 200,00 €	361 202,00 €	76,19%	De 80 à 100%
Fiche Action 4 : Une identité spécifique à préserver et valoriser - Valoriser les richesses patrimoniales et culturelles	18 321,00 €	54 272,00 €	13 532,00 €	54 842,00 €	140 969,00 €	563 200,00 €	845 138,00 €	66,64%	De 40 à 100%
Fiche Action 5 : Accompagnement au développement de l'économie de proximité	27 115,00 €	54 230,00 €	43 384,00 €	146 424,00 €	300 902,00 €	1 088 000,00 €	1 660 055,00 €	65,54%	De 40 à 100%
Fiche Action 6 : Inciter et soutenir la création et le développement d'une offre de produits et de séjours de qualité	33 136,00 €	44 182,00 €	27 613,00 €	33 138,00 €	187 745,00 €	550 400,00 €	876 014,00 €	62,83%	De 40 à 100%
Fiche Action 7 : Faire de la coopération, un axe fort de développement du territoire	5 112,00 €	15 976,00 €	6 071,00 €	4 793,00 €	26 040,00 €	128 000,00 €	185 992,00 €	68,82%	De 40 à 100%
Fiche Action 8 : Animation-Gestion-Evaluation	36 480,00 €	- €	- €	- €	123 520,00 €	640 000,00 €	800 000,00 €	80,00%	100%
	<b>101 843,00 €</b>	<b>114 388,00 €</b>	<b>77 068,00 €</b>	<b>184 355,00 €</b>	<b>638 207,00 €</b>	<b>4 070 400,00 €</b>	<b>5 895 575,00 €</b>	<b>69,79%</b>	

## CINQUIEME PARTIE

### Le pilotage et l'évaluation

#### 1) Ingénierie : Une équipe renforcée et polyvalente

Au vu de l'expérience du précédent programme, il a été choisi de conforter l'équipe technique Leader dans un rôle de polyvalence de missions. Chacun des techniciens pourra se substituer aux autres dans les fonctions d'animation-gestion-suivi de dossier dans un objectif d'efficacité, de lisibilité pour les porteurs de projets. Un gestionnaire référent sera cependant désigné. Par ailleurs, pour prendre en compte l'effort d'animation nécessaire, un ETP supplémentaire sera recruté par rapport au précédent programme ce qui facilitera l'effort d'animation nécessaire, l'accompagnement renforcé des porteurs de projets, la diffusion de l'information par davantage de jours de présence au cœur des territoires.

Composition et compétences de l'équipe technique du GAL pour animer et piloter sa stratégie, lui permettant d'assumer les fonctions suivantes :

##### **Une cellule technique dédiée au programme Leader**

Pour répondre à l'évolution importante de l'enveloppe **2 ETP seront affectés à l'animation Leader** avec pour missions.

- Promotion du programme
- Animation sur le territoire afin de faciliter l'émergence de projets en lien avec les autres dispositifs (contrat Auvergne+ et Contrats des départements)
- Accompagnement des porteurs de projets et assistance technique au montage de projets, mise en réseau des partenaires (avis des services techniques et coordination avec les co-financeurs)
- Conduite des partenariats (y compris coopération)
- Renforcement des relations avec les EPCI, les communes
- Information et communication sur Leader afin de susciter les projets
- Suivi financier de l'enveloppe
- Suivi et évaluation du programme
- Mise en réseau avec les autres GAL, avec le Réseau rural
- Animation des comités thématiques

**Un ETP sera dédié à la gestion du programme (1 ETP) avec pour missions :** le suivi financier et administratif des dossiers

- Suivi de la programmation et termes d'engagement financier des opérations
- Saisie des données dans le logiciel OSIRIS
- Vérification des différents états réalisés par les M.O(visites sur sites, contrôle service fait...)
- Vérification du versement des concours communautaires et cofinanceurs

**En cours de programme, il pourra être fait appel à un gestionnaire supplémentaire.**

**Un coordinateur général accompagnera l'équipe en place au démarrage de la mission à mi-temps puis à 0.25 ETP).**

#### 2) Suivi

Les animateurs et le gestionnaire assureront conjointement les tâches du suivi d'exécution et le renseignement des tableaux de bord.

Les indicateurs des fiches pourront faire l'objet de propositions complémentaires travaillées par le comité de programmation.

Les élus et acteurs privés participeront également au suivi évaluation à travers le Comité de programmation. Chaque fin d'année, un rapport annuel reprenant un bilan qualitatif et quanti-

tatif sera élaboré à destination de ses membres permettant d'éventuels rééquilibrages entre mesures.

### **3) Évaluation**

Outre les éléments de collecte qui seront fait régulièrement : indicateurs de réalisation et tableaux de bords, deux étapes sont envisagées :

- Evaluation à mi-parcours (réalisation, premiers résultats, pertinence et cohérence interne.
- Evaluation finale qui intégrera ; les résultats finaux, l'estimation des impacts, l'efficacité, l'efficience, la plus-value Leader...).
- Le porteur de projet sera amené à assurer le suivi d'exécution (tableaux de bords et compte-rendu d'exécution). Les indicateurs devront être renseignés.

### **4) Communication et diffusion**

Pour communiquer, le GAL Leader propose de s'appuyer sur

- des documents à télécharger sur le site internet du Pays Vichy-Auvergne sur la marche à suivre, les fiches actions, les grilles de sélection des projets afin d'assurer une totale transparence vis-à-vis des bénéficiaires
- une lettre d'information ou supports personnalisés pour les EPCI du territoire afin de faciliter la communication à chaque niveau, les collectivités partenaires
- des réunions au plus près des territoires, des EPCI, du comité de programmation afin de diffuser l'information
- des réunions d'information sur les territoires
- des réunions portées par le Conseil de développement
- une mobilisation des réseaux d'information des partenaires

Le GAL Pays Vichy-Auvergne continuera de participer aux réunions organisées par le Réseau Rural Leader Auvergne et National sur la période 2014-2020. En fonction des demandes du Réseau, il apportera les informations dont il dispose pour favoriser la mise en réseau, l'échange d'expériences, d'œuvrer pour la coopération et pour faciliter la mise en œuvre technique du programme leader.

Le GAL se fera également l'écho du Réseau Rural Auvergne et du Réseau Rural National pour que les acteurs du territoire puissent également s'enrichir ou faire part d'expériences innovantes, par exemple : porter à la connaissance des éléments travaillés par le Réseau Rural Auvergne ou diffusion des expériences du territoire.

**Annexe 1 Liste des communes**

**Annexe 2 Analyse AFOM (Tableau)**

**Annexe 3 Maquette Grand Format**

**Annexe 4 Synthèse évaluation Leader 2007-2013 réalisée par IADT**

**Annexe 5 Composition du GAL**

**Annexe 6 Lettres intention Coopération Transnationale**

**Annexe 7 Cohérence FEADER/Leader**